

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

EXEMPLAIRE

COPY

N° 59

N A T O C O N F I D E N T I E L

ORIGINAL : ANGLAIS
16 juin 1989

PROCES-VERBAL
C-R(89)13

Procès-verbal de la réunion du Conseil tenue au siège de l'OTAN,
le jeudi 13 avril 1989 à 15 heures

PRESENTS

Président : M. l'Ambassadeur M. Guidi

BELGIQUE

M. P. Thuysbaert

CANADA

M. G.S. Smith

DANEMARK

M. O. Bierring
M. Egelund

FRANCE

M. G. Robin

ALLEMAGNE

M. N. Hansen
M. von Ploetz
M. Hoeynck

GRECE

M. V. Zafirooulos

ISLANDE

M. E. Benediktsson
M. R.T. Arnason

ITALIE

M. F.P. Fulci
M. F. Cardi
M. Amari

LUXEMBOURG

M. G. de Muysen

PAYS-BAS

M. J.G.N. de Hoop
Scheffer

NORVEGE

M. B. Kristvik

PORTUGAL

M. A. Vaz-Pereira
M. J. de Lemos Godinho

ESPAGNE

M. J. de Ojeda
M. Fuentes

TURQUIE

M. Ü. Ünsal

ROYAUME-UNI

Sir Michael Alexander

ETATS-UNIS

M. J. Kornblum
M. Simons

SECRETARIAT INTERNATIONAL

Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques : M. H. Wegener

Secrétaire exécutif : M. C. Prebensen

COMITE MILITAIRE

Directeur adjoint de la Division renseignement, EMI : Contre-amiral van Idsinga

N A T O C O N F I D E N T I E L

TABLE DES MATIERES

<u>Point</u>	<u>Objet</u>	<u>Paragraphe n°</u>
I.	Evolution de la situation en Pologne	1 - 69
II.	Exposé de M. J. Baker, Secrétaire d'Etat américain	70 - 72

I. EVOLUTION DE LA SITUATION EN POLOGNE

1. Le PRESIDENT ouvre la séance en rappelant que ce n'est pas la première fois que le Conseil se réunit pour examiner l'évolution de la situation en Pologne au cours de ces dernières années. Mais c'est bien la première fois que le Conseil a l'occasion de se pencher sur la situation dans ce pays à la lumière des événements positifs qui y sont récemment intervenus. Il se félicite donc tout particulièrement de la présence de M. Tom Simons, Sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les questions européennes et canadiennes, qui est familier du siège de l'OTAN, et il souhaite aussi chaleureusement la bienvenue aux experts venus des autres capitales.

2. Le Conseil a été tenu au courant des récentes visites que le Secrétaire d'Etat de la Norvège ainsi que le Premier ministre et le Ministre des relations extérieures de la Belgique ont effectuées en Pologne. Le Ministre français des affaires étrangères doit se rendre à Varsovie le 17 avril et d'autres personnalités de pays alliés se déplaceront également en Pologne au cours des prochains mois. A la suite de la récente conclusion d'un accord sur le pluralisme syndical et sur des réformes politiques, les pays occidentaux manifestent un intérêt accru pour l'avenir de la Pologne et les consultations de ce jour sont donc particulièrement opportunes. Il invite ensuite M. Simons à prendre la parole.

3. M. SIMONS (Etats-Unis) se félicite de l'occasion qui est offerte aux Alliés de procéder à des consultations à la présente réunion du Conseil. Il a déjà fait diffuser le texte de son intervention et il se limitera donc à en rappeler brièvement les thèmes principaux.

4. L'aboutissement des travaux de la table ronde en Pologne, le 5 avril, constitue un élément important dans les relations Est-Ouest. Il s'agit sans conteste d'un événement tout aussi important pour les Polonais et pour les principales composantes de la société polonaise qui ont participé à ces pourparlers, c'est-à-dire le gouvernement, l'Eglise et surtout Solidarité qui est resté fidèle à ses idéaux et qui a su préserver ses structures après avoir vécu sept longues années de répression et de clandestinité. Le syndicat est arrivé à ce résultat positif en négociant d'égal à égal avec le gouvernement, dans le cadre du système communiste. Il faut évidemment nuancer les résultats obtenus qui sont plus nombreux dans le domaine politique que dans le secteur économique, mais ils représentent incontestablement un important pas en avant sur la voie de la démocratisation et de la libéralisation que les pays occidentaux ont constamment encouragées et sur lesquelles ils ne cessent d'insister auprès des gouvernements communistes depuis plusieurs décennies. Les réformes politiques qui viennent d'être agréées pourront traduire, si elles sont mises en oeuvre de façon loyale, une évolution du système communiste qu'on n'aurait osé imaginer, il y a quelque temps encore. Sur le plan économique, il reste toutefois beaucoup à faire et les négociations économiques ont été beaucoup plus âpres. Il est évident que la Pologne devra parcourir un long chemin avant de parvenir à la stabilité économique. S'agissant de l'octroi éventuel d'une aide occidentale à ce pays, les Etats-Unis n'entendent cependant

pas l'assujettir au bon achèvement des réformes économiques internes, mais ils veulent plutôt insister sur la nécessité d'une réforme politique qui serait le fondement d'une réforme économique concluante; cette position est sans doute celle que défendent également la plupart des pays représentés autour de cette table. Il semble maintenant que les travaux de la table ronde aient ouvert la voie à cette réforme politique. Le succès de la réforme en Pologne a bien entendu un effet mobilisateur sur les Polonais, mais elle fournit également aux Occidentaux des éléments d'appréciation plus généraux. Si la plupart des Alliés ont accueilli avec satisfaction les résultats de la table ronde et exprimé leur sympathie et leur compréhension pour les progrès accomplis, ils ne se sont cependant pas engagés plus avant et la majorité d'entre eux étudient toujours les mesures spécifiques qui pourraient s'avérer nécessaires et qui permettraient d'apporter une réponse adéquate à la Pologne. Les pays occidentaux partagent les nombreux espoirs des Polonais, mais le défi que les récents développements posent à l'Ouest est quelque peu différent de celui que la population polonaise doit relever. Le premier défi concernera directement l'Ouest, dès l'instant où tous les principaux participants à la table ronde se tourneront vers les pays occidentaux pour obtenir leur aide économique en faisant valoir qu'un tel appui leur sera nécessaire en vue de poursuivre le processus de démocratisation et le mouvement vers le pluralisme sur lesquels les différentes parties sont maintenant parvenues à un accord.

5. En septembre 1987, M. Bush, s'est rendu en voyage officiel en Pologne, en sa qualité de vice-président des Etats-Unis, et M. Lech Walesa lui avait alors confié que si le gouvernement polonais se décidait en faveur du pluralisme, et notamment de la relégislation de Solidarité, les Etats-Unis devraient alors soutenir un programme d'aide conditionnelle du Fonds monétaire international (FMI), l'octroi de prêts par la Banque mondiale et par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le rééchelonnement de la dette et diverses autres mesures d'ordre économique. En mars 1989, M. Walesa a indiqué à un groupe de personnalités américaines en visite en Pologne, dont faisaient partie M. David Rockefeller et M. John Whitehead, que le succès des réformes agréées dans le cadre de la table ronde nécessiterait un appui économique des pays occidentaux en faveur de la Pologne. Au cours du même mois, M. Onyszkiewicz, porte-parole de Solidarité, a indiqué aux ambassadeurs des pays occidentaux à Varsovie que si un accord était signé à l'issue des travaux de la table ronde, Solidarité "demanderait à l'Ouest d'étudier la possibilité d'un octroi de crédits et d'un rééchelonnement de la dette". Les Etats-Unis s'attendent que Solidarité lance un appel public en faveur d'une aide économique occidentale, à la suite du déplacement que M. Lech Walesa effectuera à Rome pour rencontrer le Pape dans le courant du mois d'avril. Compte tenu de la situation économique précaire de la Pologne qui ne cesse d'empirer, de son piètre bilan sur le plan des résultats et des réformes économiques et compte tenu aussi des restrictions et des contraintes qui sont celles de l'Ouest, ce défi direct sera très important et entraînera d'autres défis indirects, plus importants encore.

6. Il s'agira tout d'abord de démontrer, la crédibilité de l'approche politique que presque tous les Alliés ont adoptée à l'égard de la Pologne au

cours de ces dernières années; en ce qui concerne les Etats-Unis, le vice-président Bush a indiqué au général Jaruzelski et à M. Lech Walesa, lors de sa visite en Pologne en 1987, que son pays adopterait rapidement des mesures hardies dans tous les domaines y compris le secteur économique, pour donner suite à toute réforme importante sur le plan intérieur, du genre de celle qui vient de s'amorcer. Lors de la visite spectaculaire qu'elle a effectuée en Pologne en 1988 Mme. Thatcher a tenu des propos identiques. D'une manière plus générale, l'achèvement des travaux de la table ronde forcera les pays occidentaux à s'interroger sur la crédibilité de la politique qu'ils ont suivie à l'égard de l'Europe de l'Est pendant plus de quatre décennies. La Pologne constitue évidemment un cas distinct et particulier, qu'il s'agisse de son histoire, des problèmes qu'elle rencontre ou des solutions qu'elle cherchera à dégager; il faudra donc que les pays occidentaux réagissent en tenant compte de ces traits particuliers. La Pologne est également un pays européen qui se situe de l'autre côté d'un continent dont la division reste à la base des problèmes occidentaux. Le régime stalinien qui a été importé et imposé en Pologne dans l'après-guerre se trouve à l'origine des problèmes actuels du pays et c'est contre ce régime que les Polonais se battent. L'Ouest a défini le communisme comme un régime totalitaire de main-mise absolue; les Polonais ont désormais dépassé ce régime et même si la table ronde n'a pas permis d'instaurer une démocratie véritable, les réformes qu'elle devrait entraîner seront fort éloignées du communisme que les Occidentaux avaient coutume de combattre. Cette évolution pourrait revêtir une importance historique pour les Alliés et bien entendu pour les Polonais, et c'est cet enjeu que le président Mitterrand et le chancelier Kohl ont reconnu en accueillant avec satisfaction l'accord conclu à l'issue de la table ronde, "qui constitue un progrès important sur le long chemin qui doit conduire à la suppression de la division de l'Europe, au renforcement de la coopération et au maintien de la paix".

7. Les pays occidentaux doivent donc relever les défis multiples que leur posent directement Solidarité et d'autres éléments de la société polonaise qui réclament, de leur part, des contributions et une aide économiques. Les ressources des Alliés et leur sagacité seront également fort sollicitées et le bien fondé de leur attitude générale envers la Pologne au cours de ces dernières années sera remis en cause, tout comme la crédibilité de l'approche occidentale vis-à-vis de la division de l'Europe au cours de ces quarante dernières années; les Occidentaux seront mis au défi de définir une vision démocratique commune pour l'avenir de l'Europe, en y englobant les pays de l'Est.

8. Les Etats-Unis estiment que les pays occidentaux sont bien armés, sur le plan des idées, pour relever ces défis. Le rapport du Comité politique sur l'Europe de l'Est (C-M(88)69), qui a fait l'objet d'un débat de plusieurs mois en 1988 avant d'être soumis aux ministres, offre aux Alliés un cadre souple, complet et cohérent pour faire face aux défis qui se posent à eux. Le rapport présente une analyse qui respecte les caractéristiques propres à chacun des pays d'Europe de l'Est, ainsi que les intérêts et le pouvoir de décision de chacun des Alliés. Il a également permis de dégager un très large terrain d'entente parmi les Occidentaux et de refléter leurs intérêts communs. Les éléments

suivants paraissent particulièrement pertinents. Tout d'abord, les auteurs du rapport soulignent que la division politique de l'Europe se trouve au coeur du problème de sécurité des Alliés; c'est pourquoi l'appui apporté à l'épanouissement des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la suppression des barrières et le développement de la coopération entre Etats constituent depuis longtemps des composantes essentielles de la politique de l'Alliance. La stratégie occidentale qui vise à encourager la libéralisation conserve toute sa validité et les Alliés devraient mettre l'accent sur leurs valeurs de liberté et d'ouverture qui sont le fondement de l'Alliance et qui constituent des éléments indispensables pour le succès des efforts entrepris sur la voie de la réforme politique et économique dans les pays d'Europe de l'Est. Il est également précisé dans le rapport que les Occidentaux n'ont pas intérêt à accroître les sources d'instabilité en Europe de l'Est, mais ils n'ont pas intérêt non plus à soutenir des régimes qui ne sont ni représentatifs ni populaires. Cette observation s'applique tout particulièrement aux liens économiques à propos desquels il est indiqué que les flux financiers devraient favoriser une plus grande efficacité, et non pas dispenser des systèmes inefficaces d'une nécessaire évolution. Les relations économiques, qui devraient se poursuivre sur une base commercialement saine et surtout mutuellement avantageuse, pourraient également offrir d'importantes possibilités pour encourager une évolution positive. C'est ainsi que les membres de l'Alliance pourraient, notamment mettre en avant, s'ils le jugent matériellement possible et politiquement approprié, les perspectives de développement des liens économiques pour inciter les pays de l'Est à progresser concrètement sur la voie de la réforme politique et économique. Il est recommandé aux pays occidentaux d'intensifier et d'élargir les contacts à tous les niveaux et avec tous les secteurs de la population. Ils devraient, par ailleurs, exploiter toutes les possibilités d'encourager le processus d'ouverture par la formule des contacts officiels et reconnaître que les contacts non officiels pourraient se révéler la meilleure manière de diffuser les valeurs et les idées occidentales. Il est dit en conclusion, dans le rapport, que l'engagement positif des pays occidentaux à l'égard de l'Europe de l'Est, sur la base de la doctrine Harmel, contribuerait à la réalisation des objectifs prioritaires de l'Ouest : le développement de relations plus stables et plus fructueuses entre l'Est et l'Ouest et l'avènement de sociétés et gouvernements plus démocratiques et plus libéraux.

9. S'agissant des éléments de la réponse des Etats-Unis qui sont présentement à l'examen, M. Simons indique que les autorités de son pays estiment que le rapport sur l'Europe de l'Est (C-M(88)69) offre un cadre logique et cohérent pour définir la stratégie que les Alliés devront adopter face aux défis et aux possibilités créés par l'accord conclu à l'issue des travaux de la table ronde en Pologne. De ce point de vue, les Etats-Unis considèrent que la situation actuelle dans ce pays constitue un cas d'école pour mesurer la pertinence de l'approche décrite dans le rapport. Le gouvernement des Etats-Unis s'est de toute façon inspiré de cette approche dans ses délibérations, qu'il s'agisse du réexamen d'ensemble de la politique des Etats-Unis vis-à-vis de l'Europe de l'Est ou de la réflexion plus spécifique sur la manière dont ils entendent donner suite à l'accord conclu à la table ronde. Ces différentes

délibérations internes ne sont pas encore terminées et aucune décision n'a été prise à ce jour. Il lui semble donc particulièrement opportun de procéder à des consultations avec les pays membres de l'Alliance et les Etats-Unis souhaiteraient obtenir de leurs alliés des précisions sur leur attitude face à l'évolution de la situation en Pologne. M. Simons informe ensuite les représentants que ses notes comportent un certain nombre de thèmes préliminaires qui se rapportent au réexamen de la politique générale des Etats-Unis à l'égard de l'Europe de l'Est. Il ne les abordera pas tous au cours de la présente réunion, mais il espère qu'ils pourront servir utilement de référence en constituant un cadre pour l'approche que les Etats-Unis entendent adopter à l'égard de la Pologne. Il saisira, toutefois, l'occasion qui lui est donnée pour décrire les différents éléments d'une réponse d'ensemble dont les autorités à Washington poursuivent actuellement l'examen prioritaire et qui comporte un certain nombre de mesures unilatérales et d'autres qui peuvent seulement se prendre en consultation avec les autres parties intéressées.

10. Il présente ensuite les mesures unilatérales que les Etats-Unis pourraient appliquer. Tout d'abord, les Etats-Unis envisagent l'adoption d'une loi permettant de faire bénéficier la Pologne de leur système des préférences généralisées. Ce système prévoit la suppression des taxes à l'importation des produits en provenance des pays en développement. La Pologne remplira certainement les conditions légales pour l'octroi d'une telle aide, même s'il faudra adopter un texte de loi. Ensuite, les Etats-Unis prévoient de promulguer une autre loi qui permettrait d'étendre à la Pologne le régime d'assurance octroyée par l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC), organisme fédéral de promotion des investissements privés à l'étranger. L'OPIC assure la couverture des risques non commerciaux liés aux investissements privés à l'étranger, et dispose également du pouvoir limité d'octroyer directement des prêts. L'adoption de telles mesures permettrait de souligner l'importance que le secteur privé revêt à nouveau en Pologne et celle du nouveau cadre juridique que les Polonais ont défini à son intention. Cet ensemble de mesures consacrerait également les progrès accomplis en faveur de l'amélioration des droits des travailleurs, s'agissant plus particulièrement de la relégislation de Solidarité.

11. Les Etats-Unis se proposent de prendre trois autres mesures pour favoriser notamment la participation du secteur privé. En ce qui concerne sa politique générale à l'égard de l'Europe de l'Est et de la Pologne en particulier, les Etats-Unis estiment que les gouvernements disposent de ressources limitées et que le secteur privé sera, dès lors, amené à jouer un rôle toujours plus important, ce qui permettra d'ouvrir davantage les économies à l'entreprise privée. Les Etats-Unis se proposent donc d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un accord commercial de portée réduite pour faciliter les contacts directs avec le secteur commercial privé qui voit le jour en Pologne. Ensuite les Etats-Unis soutiendront des programmes d'échanges et de formation élargis, destinés aux secteurs indépendant et privé qui se créent en Pologne. Enfin les Etats-Unis apporteront le soutien de leur gouvernement au principe des échanges constructifs de dettes contre actifs, qui

autorisera notamment la réaffectation des montants remboursés au titre de la dette à la réalisation de projets de protection de l'environnement. C'est le secteur privé qui devra prendre l'initiative dans ces différents domaines, mais les pouvoirs publics pourraient être d'un précieux concours en exprimant officiellement leur adhésion.

12. En ce qui concerne les mesures multilatérales, les Etats-Unis envisagent différentes possibilités au sujet desquelles ils souhaiteraient, bien entendu, connaître le point de vue de leurs alliés. Tout d'abord, les Etats-Unis espèrent que la Pologne pourra collaborer avec le FMI, au fur et à mesure de l'application des accords conclus à la table ronde, pour mettre au point un programme stand-by qui répondrait aux critères du FMI. Ensuite, les Etats-Unis souhaiteraient oeuvrer avec leurs partenaires au sein du Club de Paris, dès qu'un tel programme aura été agréé, en vue d'élaborer un plan durable pour le rééchelonnement de la dette publique de la Pologne. Enfin, les Etats-Unis espèrent que la mise en oeuvre des accords conclus à la table ronde et la négociation d'un crédit stand-by avec le FMI permettront à la Pologne de s'entendre avec la Banque mondiale et la BIRD sur l'octroi de prêts pour des projets économiquement viables et tournés vers les exportations. Comme il l'a déjà dit, aucune décision définitive n'a encore été prise sur le détail de cet ensemble de mesures; les Etats-Unis considèrent, toutefois, que ces différentes options participent de l'approche définie dans le C-M(88)69 et pourraient constituer, si elles étaient retenues, les éléments d'une attitude cohérente des pays occidentaux face aux importantes possibilités nouvelles qui s'offrent à eux. De ce point de vue, il souhaiterait vivement que ses collègues présentent leurs observations sur le programme qu'il vient d'exposer.

13. En conclusion, il invite les Alliés à envisager non seulement le court terme, mais aussi le moyen terme. Il va de soi que le Conseil ne se réunit pas aujourd'hui pour tracer la démarche à suivre dans la perspective du prochain sommet de l'Alliance. Toutefois, les Alliés devraient examiner, dès à présent, les incidences du défi polonais, la manière dont ils entendent le relever et la teneur de la déclaration qu'ils feront à l'intention de l'Europe et du monde entier à l'issue du Sommet. L'approche décrite dans le C-M(88)69 recouvre un certain nombre de concepts qui pourraient fort utilement orienter la déclaration de l'Alliance pour ce prochain sommet, et M. Simons rappelle ensuite les principaux thèmes qu'il faudrait aborder dans ce document. Il conviendrait, tout d'abord, de souligner que la division politique de l'Europe se trouve au coeur du problème de sécurité de l'Alliance et qu'un élément essentiel sa politique consiste à favoriser l'épanouissement des libertés dans les pays d'Europe de l'Est. L'approche adoptée par les pays alliés vis-à-vis de l'Europe de l'Est devrait privilégier les valeurs occidentales de liberté et d'ouverture qui sont le gage indispensable du succès de la réforme. Les Alliés devraient traiter chaque pays de l'Europe de l'Est séparément, en favorisant l'adoption de mesures concrètes sur la voie de la réforme interne, mais en soulignant clairement les effets négatifs que le déni constant des droits de l'homme risque d'avoir sur les relations. Les liens économiques qui ont pour seul objet de renflouer les économies chancelantes des pays de l'Est ne servent pas les intérêts

occidentaux; les membres de l'Alliance devraient plutôt saisir les occasions qui se présentent pour développer, si les circonstances s'y prêtent et si cela s'avère politiquement opportun, les relations économiques afin d'encourager l'accomplissement de progrès tangibles dans le sens d'une réforme économique qui, pour être efficace, devra s'accompagner d'une réforme politique et d'un plus grand respect des droits de l'homme dans la pratique. Les Etats-Unis considèrent que ce cadre d'action, si on le rapproche de la stratégie dynamique de l'Alliance dans d'autres domaines et principalement dans ceux de la défense et de la maîtrise des armements, pourrait servir à ébaucher une vision occidentale de l'avenir de l'Europe. Les Etats-Unis espèrent, dès lors, que ces idées seront prises en compte lors des travaux de rédaction de la déclaration qui sera publiée à l'issue du prochain sommet de l'OTAN au mois de mai, et ils entendent également collaborer étroitement avec leurs Alliés à la réalisation de tels objectifs.

14. Le PRESIDENT remercie M. Simons d'avoir fait part au Conseil du point de vue du gouvernement de son pays sur l'évolution récente de la situation en Pologne et d'avoir décrit les différentes mesures unilatérales et multilatérales qui sont envisagées. Il ouvre ensuite le débat.

15. Le REPRESENTANT de l'ITALIE exprime tout d'abord ses vifs remerciements à M. Simons pour son exposé particulièrement intéressant sur la position des Etats-Unis vis-à-vis de la Pologne. Il cède ensuite la parole à M. Amari, Directeur responsable de l'Europe de l'Est au ministère italien des affaires étrangères.

16. M. AMARI (Italie) indique que les autorités de son pays partagent très largement l'analyse que M. Simons a faite de la situation en Pologne et des conséquences que les récents événements intervenus dans ce pays peuvent avoir pour le peuple polonais et pour les pays occidentaux. L'Italie considère que l'accord conclu le 5 avril entre le gouvernement polonais et Solidarité ouvrent un nouveau chapitre de l'histoire de la Pologne. Dans le même temps, cet accord constitue un compromis qui pourrait renforcer la stabilité du pays sur le plan intérieur, mais il représente également un instrument fondamental dont tout futur gouvernement polonais devra tenir compte. L'accord prévoit également l'octroi de garanties juridiques et politiques aux citoyens polonais, qui sont sans précédent dans un pays de l'Est.

17. S'agissant du contenu de l'accord, il souhaiterait présenter une série d'observations. Tout d'abord, la reconnaissance de Solidarité et des autres syndicats constitue assurément une victoire pour M. Walesa, comme les Etats-Unis l'ont déjà souligné. Le rôle essentiel de Solidarité dans le domaine syndical en Pologne est désormais consacré officiellement; le syndicat est parvenu à s'affirmer en tant que mouvement social et a trouvé sa place dans la nouvelle structure du pouvoir en Pologne. Selon l'Italie, le principal avantage de la réforme politique réside dans la reconnaissance d'un rôle stable pour l'opposition, ce qui est sans précédent à l'Est. Si le gouvernement s'est assuré une majorité confortable, il en va différemment au Sénat où l'opposition

pourrait remporter une majorité de sièges aux prochaines élections. Le Sénat serait également habilité à exercer un droit de regard sur les lois adoptées par la Diète qui nécessiteront obligatoirement un vote à majorité qualifiée. En ce qui concerne les réformes économiques, l'Italie considère que la participation de M. Walesa à l'élaboration du futur plan d'austérité du gouvernement constitue, de toute évidence, le prix qu'il a dû payer pour la conclusion de l'accord. Il s'agit de l'aspect le plus délicat de l'expérience en cours, dès lors que Solidarité devra collaborer avec le régime au redressement économique de la Pologne. M. Walesa se trouvera confronté à une tâche difficile : il devra transmettre à la population polonaise le même sentiment de confiance qu'il avait exprimé publiquement à propos de la volonté politique du gouvernement d'apporter des changements en Pologne.

18. En ce qui concerne plus généralement le bloc de l'Est, l'accord conclu en Pologne confirme que la nouvelle ligne de pensée du Kremlin commence à porter ses fruits. L'Union soviétique se conformera sans aucun doute aux conclusions de la table ronde et suivra avec intérêt le déroulement de l'expérience. Il faut savoir cependant que les Polonais ne recevront pas un chèque en blanc : l'Union soviétique a tout simplement déplacé les limites de sa tolérance. S'agissant de l'Ouest, l'Italie estime que les Alliés devront considérer que le processus de démocratisation à l'Est - quoique socialiste - est irréversible et ils devront donc en tirer les conclusions qui s'imposent en soutenant les efforts entrepris par les régimes socialistes pour atteindre leurs objectifs les plus ambitieux, principalement dans le domaine économique.

19. A propos des intentions de l'Italie, il indique que M. Andreotti a eu une conversation, le 12 avril, avec l'ambassadeur de Pologne en Italie, qui lui a précisé les trois pôles d'intérêt principaux de son pays : le Club de Paris, l'octroi de crédits par la Banque mondiale et le FMI, et une participation accrue du secteur privé. L'Italie s'est toujours montrée compréhensive à l'égard de la Pologne en recherchant chaque fois des solutions permettant de concilier les exigences polonaises et les principes énoncés par le Club de Paris. Le gouvernement italien restera fidèle à la ligne qu'il s'est tracée. S'agissant de l'octroi de crédits par la Banque mondiale, l'Italie partage l'avis des Etats-Unis selon lequel le financement devrait s'opérer, cas par cas, au profit des projets qui en valent la peine. Au sujet des crédits du FMI, l'Italie estime, à l'instar des Etats-Unis, qu'il ne faudrait pas entraver la conclusion d'un accord stand-by, pour autant que le gouvernement polonais s'engage à adopter un plan de réforme économique. En ce qui concerne enfin la participation du secteur privé, il informe le Conseil que le Président Cossiga signera, à l'occasion de la visite qu'il effectuera en Pologne en mai 1989, un accord de développement et la protection des investissements qui devrait, selon l'Italie, créer les conditions favorables au lancement d'opérations conjointes, plus particulièrement au niveau des petites et moyennes entreprises.

20. Le REPRESENTANT de la NORVEGE déclare que l'accord historique qui vient d'être conclu entre Solidarité et l'opposition d'une part, et les autorités polonaises d'autre part, marque une étape sans précédent dans le vaste processus

dynamique de changement et de réforme qui s'étend désormais à l'ensemble de l'Europe de l'Est. Pour la première fois, l'Ouest assiste à l'ouverture d'un dialogue constructif et véritable, dans un pays membre du Pacte de Varsovie, entre le régime communiste en place et l'opposition. Il est bien certain que l'établissement de nouvelles relations entre le pouvoir et les citoyens n'a pas encore débouché sur des principes et des institutions vraiment démocratiques, et seule la mise en oeuvre de l'accord dans la pratique permettra d'en mesurer toute la portée. Cet accord consacre toutefois des principes nouveaux qui laissent bien augurer de l'avenir et sur lesquels Solidarité et les forces démocratiques en Pologne peuvent fonder leur action. Un processus est engagé et il appartient aux pays occidentaux, dans les limites de leurs possibilités, d'apporter leur concours et de veiller à l'aboutissement de ce processus. Dans ce contexte, le Représentant de la Norvège remercie, au nom de son pays, les Etats-Unis d'avoir pris l'initiative de cette réunion du Conseil qui offre l'occasion d'examiner l'attitude des pays occidentaux face au défi polonais. A la suite de l'entrée en vigueur de la loi martiale, en janvier 1982, les pays de l'OTAN avaient défini leur politique à l'égard de la Pologne et fixé les normes et critères à satisfaire avant toute normalisation des relations avec ce pays. Ces conditions sont désormais réunies et il faut que les Alliés agissent et prennent rapidement des mesures positives. Dans un premier temps, le gouvernement de la Norvège envisage une politique qui tendrait à l'élargissement du dialogue et au renforcement de la coopération pratique avec la Pologne. Il faudrait concevoir une telle politique de manière à ce qu'elle puisse favoriser la poursuite du mouvement de réforme et de changement, dans le domaine politique comme dans le domaine économique.

21. Sur le plan politique, la Norvège prévoit une intensification des contacts bilatéraux. Au cours d'une période relativement courte, la Norvège a reçu la visite de délégations conduites par les ministres polonais de la défense et de l'environnement, et le ministre polonais des affaires étrangères doit également se rendre en Norvège. Des entretiens ont récemment eu lieu entre les secrétaires d'Etat et les vice-ministres des affaires étrangères des deux pays. Les contacts entre parlementaires se sont poursuivis et des membres de l'opposition, c'est-à-dire de Solidarité, accompagnaient la délégation officielle polonaise à une table ronde qui s'est récemment tenue à Oslo. La Norvège maintiendra ces contacts. A l'occasion de ces entretiens, les représentants polonais ont manifesté un vif intérêt pour le développement des liens avec l'Europe occidentale et les institutions multilatérales occidentales, telles que la Communauté européenne, l'Association européenne de libre échange (AELE) et le Conseil de l'Europe. La Norvège estime que les pays occidentaux serviraient leurs propres intérêts à long terme en facilitant, selon les possibilités et les circonstances le rapprochement entre la Pologne, les institutions occidentales et les autres enceintes internationales. Il est évident que la croissance économique et la stabilité sociale seront des facteurs cruciaux pour la poursuite de l'expérience de démocratisation du régime que la Pologne vient d'entamer. Il semble particulièrement important de trouver une solution au problème de l'endettement considérable du pays. Les pays occidentaux devraient s'efforcer par ailleurs, d'ouvrir la Pologne à l'économie mondiale et

de l'orienter davantage vers les exportations. Dans le cadre de discussions bilatérales sur le rééchelonnement de la dette de la Pologne envers la Norvège, les autorités norvégiennes ont laissé entendre qu'elles pourraient adapter les taux d'intérêt au cas spécifique de la Pologne, pour tenir compte de la baisse de ces taux, qui est intervenue en Norvège. Au sein du Club de Paris et dans les autres instances compétentes, la Norvège oeuvrera à la conclusion d'accords de rééchelonnement qui pourraient alléger le fardeau de la Pologne et contribuer ainsi à son progrès économique. Il va de soi que les démarches entreprises en ce sens devront se fonder sur les directives en vigueur. L'Ouest devrait encourager les investissements et les opérations conjointes, à mesure que l'économie polonaise s'éloigne du système de planification centralisée pour se rapprocher d'une économie de marché. Plusieurs entreprises norvégiennes examinent actuellement de tels projets avec des entreprises polonaises. Le transfert du savoir dans les domaines de la gestion et de la protection de l'environnement offre d'autres perspectives importantes en matière de coopération. La Norvège poursuivra ses discussions avec la Pologne sur les mesures bilatérales qui pourraient être prises, au cours d'une prochaine réunion de la Commission mixte polono-norvégienne qui se tiendra à la mi-mai.

22. En conclusion, le Représentant de la Norvège indique que la Pologne s'est engagée sur une nouvelle voie politique qui pourrait s'avérer décisive pour l'avenir de l'Europe de l'Est, pour peu que les autorités laissent l'expérience se poursuivre jusqu'à son terme. Il appartient aux Alliés de faire tout ce qu'ils peuvent pour maintenir la Pologne sur le chemin du pluralisme et de la démocratie, en adoptant une politique active de prudence et de fermeté mais en faisant preuve également d'initiative et de souplesse.

23. Le REPRESENTANT de l'ALLEMAGNE souhaiterait dire combien les autorités de son pays apprécient la possibilité qui leur est donnée de se concerter avec leurs Alliés à la présente réunion du Conseil. Outre le thème principal du débat, à savoir l'accord historique qui a été conclu à l'issue de la table ronde en Pologne, l'exposé de M. Simons l'a vivement intéressé et il se félicite du très large consensus qui s'est déjà dégagé entre les Alliés au sujet de la Pologne. Pour diverses raisons évidentes, l'Allemagne est appelée à jouer un rôle important dans cette région d'Europe. Il passe ensuite la parole à M. Hoeynck, Secrétaire adjoint pour les questions d'Europe centrale et de l'Est au ministère allemand des affaires étrangères, qui fera part aux représentants du point de vue du gouvernement allemand sur la question.

24. M. HOEYNCK (Allemagne) se dit très satisfait de pouvoir participer aux délibérations du Conseil. Il a écouté avec beaucoup d'attention les points de vue exprimés autour de la table et il constate avec plaisir que le gouvernement allemand les partage presque tous sans exception. L'analyse présentée par les Etats-Unis l'a particulièrement intéressé et il peut approuver l'approche d'ensemble que M. Simons a décrite et qui correspond à la politique du gouvernement des Etats-Unis. La République fédérale d'Allemagne accueillerait avec la même satisfaction les déclarations du même genre, et aussi déterminées, qui seraient prononcées par les plus hautes instances des Etats-Unis.

25. Il souhaiterait toutefois nuancer quelque peu les propos de M. Simons lorsqu'il affirme que le défi auquel les pays occidentaux sont confrontés diffère de celui qui attend les Polonais. Il s'agit évidemment d'un défi d'ordre différent, mais la réforme politique en Pologne semble plus facile à réaliser que la réforme économique, et cette constatation vaut peut-être également pour l'Ouest. Il est relativement aisé pour les Alliés de faire des déclarations politiques et de tout mettre en oeuvre pour orienter, autant que possible, la politique de la Pologne. Mais, il ne leur sera pas facile d'étayer ces déclarations politiques par des mesures économiques et autres. Il semblerait que l'Ouest doit répondre essentiellement à trois questions. Tout d'abord, quelle est la situation réelle en Pologne? Ensuite, quelles sont les perspectives d'évolution de ce pays? Enfin, quelle devrait être l'attitude des pays occidentaux? En ce qui concerne les deux premières questions, M. Simons a dressé un bilan extrêmement précis et concis de la situation en Pologne auquel l'Allemagne souscrit sans réserve. De même, l'Allemagne reconnaît également que les réformes qui interviennent aujourd'hui en Pologne sont sans précédent dans aucun autre pays du Pacte de Varsovie. L'Ouest tend parfois à considérer trop facilement cette évolution dans le bloc de l'Est comme un fait accompli. Mais qui aurait pensé, il y a un an seulement, que M. Walesa s'imposerait comme l'une des principales personnalités, des milieux officiels en Pologne? Il est important de mesurer tout le changement qui s'est déjà produit et qui se poursuit. S'agissant de la situation actuelle en Pologne et de l'ouverture de ce pays au monde extérieur, il informe le Conseil que l'Ambassade d'Allemagne à Varsovie a délivré, en 1988, 800.000 visas à des citoyens polonais qui souhaitaient se rendre en Allemagne; malheureusement, 40.000 d'entre eux n'ont pas voulu retourner dans leur pays et ont demandé l'asile politique à l'Allemagne.

26. Pour ce qui est des perspectives d'évolution de la Pologne, il partage également sans réserve l'avis des orateurs qui l'ont précédé et selon lesquels la situation actuelle semble offrir la chance d'un changement historique. Le maintien de la stabilité dans ce pays constituera l'un des principaux critères pour mesurer le succès des nouvelles politiques. Les travaux de la table ronde ont permis d'aborder cet aspect d'une façon très réaliste et d'arrêter un certain nombre de dispositions pour empêcher que l'évolution ne se transforme en révolution. Une dégradation de la situation intérieure serait contraire aux intérêts des Polonais et des pays occidentaux. Il convient d'ajouter un autre élément au bilan établi par M. Simons : Solidarité mènera désormais son action au côté des syndicats officiels, ce qui pourrait donner lieu à une concurrence acharnée dont on a déjà observé les premiers signes. Nul n'ignore que les autorités polonaises, et M. Rakowski en particulier, nourrissent une vive appréhension à propos de l'instabilité qui pourrait résulter de la rivalité entre les syndicats.

27. M. Hoeynck évoque ensuite la question la plus difficile à laquelle les pays occidentaux doivent répondre et qui constitue l'objet principal des présentes consultations, à savoir la manière dont les Alliés doivent réagir à l'évolution de la situation en Pologne. Il faudrait commencer par opérer une

distinction entre les deux principaux courants de réforme : d'une part la réforme politique et sociale, et, d'autre part, la réforme économique. Tous les orateurs qui sont intervenus jusqu'à présent ont souligné l'interdépendance de ces deux courants. Il se demande, en fait, si le terme "interdépendance" est suffisamment fort; les réformes politiques et économiques sont en réalité très étroitement liées et il a personnellement le sentiment qu'elles aboutiront ensemble ou alors qu'elles échoueront l'une et l'autre; on perçoit d'autant mieux l'importance de la réforme économique. En ce qui concerne l'évolution de la situation politique, il s'attachera à recenser, non sans une certaine hésitation, les domaines dans lesquels les pays occidentaux pourraient apporter leur aide et leur appui aux Polonais. L'intervalle entre la fin des pourparlers de la table ronde et les élections est extrêmement court, puisque les deux premiers scrutins auront lieu le 4 juin. Etant donné que les organisations qui n'ont pas eu jusqu'ici la possibilité de participer aux élections ne peuvent s'appuyer sur aucune structure établie pour mener leur campagne, il se demande s'il ne serait pas possible aux pays occidentaux d'apporter leur concours, sous la forme de conseils ou éventuellement d'une façon plus concrète, par le canal des syndicats ou par celui des partis politiques. Il s'agit assurément d'un domaine délicat, mais le Conseil est l'instance où les Alliés peuvent débattre cette question. Une telle aide ne devrait pas se limiter au seul jour du scrutin; lorsqu'une structure plus démocratique aura été mise en place, les Polonais auront besoin d'avis supplémentaires et les Alliés devraient donc s'efforcer d'établir des points de contacts appropriés dans leur propre pays pour répondre à toutes les questions qui pourraient leur être posées.

28. A propos de la situation économique, la République fédérale d'Allemagne partage en substance les points de vue déjà exprimés par d'autres orateurs. Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'aide des pays occidentaux constitue un préalable pour l'aboutissement du processus général de réforme en Pologne. Le maintien de la crédibilité des pays occidentaux est l'une des principales raisons pour lesquelles ils devraient maintenant s'employer à mettre leurs instruments économiques au service de la Pologne; comme le Représentant permanent de la Norvège l'a déjà rappelé, les pays occidentaux ont indiqué depuis le début des années 80 qu'ils seraient prêts à aider la Pologne si les diverses composantes de la société polonaise parvenaient à trouver un terrain d'entente véritable. Cette entente semble désormais exister et l'évolution de la situation a largement dépassé ce que l'Ouest pouvait imaginer. Les pays occidentaux pourraient également utiliser leur potentiel économique pour venir en aide à la Pologne, ne serait-ce que pour montrer que les Alliés respecteront leurs engagements. S'il est important de faire des déclarations, il est aussi essentiel de les respecter, s'agissant surtout des relations des pays occidentaux avec la Pologne. Par leur appui, les Occidentaux pourraient contribuer à accentuer considérablement le mouvement de démocratisation et de libéralisation en Pologne. Il est un point qu'il convient également de souligner en rapport avec la situation particulière de la République fédérale d'Allemagne qui est un proche voisin de la Pologne : il sera très difficile, à moyen et à long terme, de continuer à encourager une plus grande liberté de mouvement des personnes, des idées et des biens, comme le préconise l'Ouest, s'il subsiste de

nets écarts dans les conditions de vie des différents pays. A cet égard, il rappelle ce qu'il a dit à propos du nombre de visas délivrés à des ressortissants polonais en 1988, et il souligne que le nombre de demande de visas a augmenté de 40 à 50% au cours de ces premiers mois de 1989. Alors que la Pologne s'ouvre davantage à l'Ouest et que chaque citoyen polonais a maintenant le droit de détenir un passeport à titre permanent, il faut s'attendre à un plus grand mouvement des populations en raison des différences dans les niveaux de vie. Dans le contexte de la CSCE, le gouvernement allemand estime, dès lors, qu'il existe un lien direct entre les deuxième et troisième corbeilles de l'Accord d'Helsinki. C'est là une autre raison essentielle pour que les pays occidentaux se servent de leurs instruments économiques pour venir en aide au peuple polonais.

29. Il est désormais essentiel que les Occidentaux s'entendent sur une forme de coopération économique avec la Pologne, qui soit concrète et économiquement viable, qui tienne compte des restrictions actuelles et qui soit centrée sur des possibilités réelles de progrès. On ne saurait assez insister sur la nécessité d'agir vite. En effet, la table ronde vient de terminer ses travaux et les élections se dérouleront dans très peu de temps. Le nouveau gouvernement polonais et les nouvelles structures seront ensuite mis en place et les pays occidentaux ne peuvent se permettre d'attendre trop longtemps. Il y a lieu d'arrêter les premières mesures dans les meilleurs délais et c'est pourquoi la République fédérale d'Allemagne se félicite que les Etats-Unis aient demandé la convocation de cette réunion du Conseil à participation élargie. La coopération économique est l'un des moyens qui permettra d'établir des liens plus étroits entre les pays occidentaux et la Pologne. Il sera assurément très important de trouver une solution provisoire au problème de la dette polonaise qui s'élève à 39 milliards de dollars; cette créance se décompose de la manière suivante : 65% du montant sont exigibles par des pays membres du Club de Paris, 25% le sont par des banques, et il note à cet égard que les banques allemandes et le gouvernement de son pays sont créditeurs d'un tiers du montant précité. Les Alliés peuvent apporter leur concours de différentes manières, sur le plan bilatéral comme sur le plan multilatéral, et plusieurs orateurs ont déjà cité, fort opportunément le rôle que pourraient jouer la Communauté européenne et l'AELE. Le Conseil de l'Europe est également important, même s'il l'est davantage sur le plan politique. Toutes ces formes d'aide sont interdépendantes, d'une façon ou d'une autre; en effet, les garanties de l'Etat ne seront accordées, dans la plupart des cas, que si le bénéficiaire satisfait aux conditions fixées par le Club de Paris et la formule proposée par ce dernier n'est généralement applicable qu'en liaison avec l'accord stand-by du FMI. Les Alliés se trouvent donc confrontés à un problème délicat, d'autant plus que le FMI et le Club de Paris travaillent en étroite association et que les ministres des finances nationaux ne partagent pas toujours l'avis de leurs collègues d'autres ministères. Les pays occidentaux devront créer la dynamique politique indispensable pour favoriser le changement en Pologne. Il est évident que la solution du problème de l'endettement de ce pays sera une tâche très difficile. En effet, la Pologne figure parmi les pays les plus endettés au monde et les Occidentaux doivent donc se garder de résoudre le problème polonais d'une

manière qui risquerait de créer un précédent pour les autres pays à fort endettement. La Pologne devra se plier aux règles générales pour ce qui concerne le rééchelonnement de sa dette et les possibilités d'amélioration des conditions bilatérales de coopération économique. Dans certains pays, les conditions régissant l'octroi de prêts garantis bilatéralement ne sont fixées par la loi, mais par des décisions exécutoires du gouvernement, et il se pourrait donc que certains Alliés trouvent des solutions plus rapidement que d'autres.

30. Tous les intervenants ont déjà fourni des précisions sur les mesures spécifiques que leur pays compte prendre au bénéfice de la Pologne. Il en fera de même, mais il sollicite la compréhension du Conseil; il lui sera en effet difficile d'apporter des informations très détaillées en la matière, parce que le gouvernement de son pays poursuit actuellement des négociations avec la Pologne sur l'adoption d'un ensemble de mesures concernant des questions politiques et économiques bilatérales, dans le but de normaliser les relations entre les deux pays. Il mentionnera toutefois les mesures qui sont à l'étude; dans le domaine bilatéral tout d'abord, la Pologne a fait savoir aux autorités allemandes, comme à tous les autres Alliés, qu'il lui fallait obtenir avant toute chose de l'argent frais. C'est assurément ce dont la Pologne a le plus grand besoin et il est donc essentiel que le Club de Paris s'efforce de "régulariser l'endettement" de la Pologne, ce qui permettrait aux gouvernements des pays membres de lui consentir d'autres prêts garantis. A cet égard, il indique au Conseil que le Club de Paris s'est réuni le 11 avril et a prononcé certaines déclarations officielles, amicales et très constructives, à l'égard de la Pologne. Toutefois, la réunion n'a pas débouché sur des résultats très concrets; la Pologne doit encore satisfaire un certain nombre de conditions et n'a toujours pas signé la déclaration du 19 décembre 1987. On s'accorde cependant à considérer que la réunion du Club de Paris a été, dans l'ensemble, fort fructueuse, et il faudrait maintenant s'employer davantage à consentir d'autres prêts garantis à la Pologne. L'octroi de garanties aux investissements serait l'une des formules susceptibles d'intéresser à la fois l'Allemagne et la Pologne, et le gouvernement allemand prévoit de signer, à l'instar de l'Italie, un accord sur la protection des investissements. La négociation d'un tel accord avec la Pologne sera très difficile, mais les autorités allemandes espèrent néanmoins aboutir. S'agissant des relations entre l'Allemagne et la Pologne, il faut savoir qu'en 1975 le gouvernement allemand a consenti à la Pologne un prêt spécial de 1 million de deutsche marks sur la base des conditions politiques du moment. Bonn examine maintenant la possibilité d'autoriser la Pologne à rembourser une partie de ce prêt en zlotys plutôt qu'en devise forte. L'Allemagne envisage également d'accorder son aide à la formation et aux petites entreprises en Pologne, et elle s'efforcera aussi d'apporter des encouragements au secteur privé polonais.

31. Telles sont les différentes formes d'assistance qui sont actuellement à l'étude. L'Allemagne entend fonder son intervention sur une analyse attentive des conditions économiques et politiques et pas seulement sur des vœux pieux; elle est par ailleurs convaincue qu'en adoptant l'approche décrite à la présente réunion, l'ensemble des Alliés seront mieux en mesure de fournir l'aide requise

à la Pologne et d'améliorer leur coopération avec ce pays. Un tel modèle de coopération permettrait à long terme de surmonter la division de l'Europe, ce qui serait un nouveau succès pour l'Alliance.

32. Le REPRESENTANT des PAYS-BAS rappelle que le Président a souligné, dans ses observations liminaires, qu'il était opportun de procéder à des consultations sur la Pologne. Il considère que la présente réunion s'inscrit dans un processus continu et rappelle que l'Alliance a déjà tenu, le 11 janvier 1982, une réunion analogue au cours de laquelle les pays membres se sont entendus sur un certain nombre de principes concernant le dialogue entre le gouvernement polonais, les syndicats et le clergé catholique. Il est incontestable que la situation a beaucoup évolué depuis et il s'avère d'autant plus nécessaire aujourd'hui que le Conseil examine les possibilités qui s'offrent et détermine le genre d'appui que les Alliés pourraient apporter au mouvement de réforme en Pologne. Les Pays-Bas peuvent partager, en substance, les points de vue déjà exprimés et il souligne, à cet égard, que les travaux de la table ronde en Pologne marquent un progrès important vers la démocratie. Les Alliés devront soutenir la poursuite de ce mouvement en faisant preuve de pragmatisme et de réalisme. Le gouvernement polonais et Solidarité n'ont pas défini leurs politiques pour l'avenir aussi clairement que les Alliés l'auraient souhaité. Ceci étant dit, l'accord intervenu à la table ronde est bien sûr la chose qui importe. Comme M. Amari l'a déjà indiqué, Solidarité se trouve maintenant dans une position très délicate; le syndicat a été contraint de faire un certain nombre de concessions, notamment dans le domaine économique, et il se pourrait fort bien que M. Walesa éprouve lui-même quelque difficulté à conserver l'appui de la population, en particulier celui des jeunes militants de Solidarité qui estimeront peut-être que trop de concessions ont été faites. Les Alliés devront suivre très attentivement l'évolution de la situation de ce point de vue.

33. On a déjà évoqué les possibilités qui s'offrent dans le domaine économique et M. Simons a fait allusion aux initiatives multilatérales. Les autorités néerlandaises étudient actuellement ces questions en vue de coordonner les mesures au niveau des différents ministères concernés, et il transmettra les suggestions des Pays-Bas au Conseil, dès l'achèvement de ces consultations. En ce qui concerne l'évolution de la situation politique en Pologne et l'aide que les pays occidentaux pourraient apporter, les Pays-Bas estiment qu'il sera très important, à long terme, que les pays occidentaux prennent en compte les résultats des négociations, en vue de la conclusion d'un accord commercial entre Varsovie et la Communauté européenne. A cet égard, il précise que le mandat de négociation de la CEE ne va pas aussi loin que celui pour la Hongrie, mais il offre cependant des possibilités plus larges que le mandat pour la Tchécoslovaquie ou l'Allemagne de l'Est.

34. Comme M. Simons l'a indiqué, le rapport du Comité politique sur l'Europe de l'Est (C-M(88)69) est un document extrêmement utile qui met en évidence la diversité des approches que les Alliés peuvent adopter. Il souligne également l'importance des consultations entre les Alliés qui leur permettent à chacun de s'informer de ce que les autres font et de coordonner leur approche

d'ensemble à l'égard de la Pologne. En raison du caractère essentiel de ces consultations, la situation en Pologne devrait figurer en permanence à l'ordre du jour des travaux du Conseil.

35. Le REPRESENTANT du DANEMARK, se fondant sur l'exemple de réunions antérieures du Conseil avec la participation de représentants des capitales, précise qu'il s'est entendu avec M. Egelund, responsable de la Division d'Europe de l'Est au sein du ministère danois des affaires étrangères, pour être le seul porte-parole du Danemark sur la question faisant l'objet de la présente réunion.

36. Il souhaite s'associer aux remerciements que ses collègues ont adressés aux Etats-Unis qui ont pris l'initiative de ce débat sur le "problème polonais", au lendemain de l'achèvement des travaux de la table ronde le 5 avril. Il a utilisé les termes "problème polonais" parce que les pays occidentaux ont l'habitude de s'y référer à propos de la situation en Pologne. Il se peut toutefois que ce pays se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins et qu'une occasion unique s'offre aux pays occidentaux et à la Pologne. Il subsiste évidemment de nombreuses incertitudes : la principale consiste à savoir si la mise en oeuvre de la réforme politique et du pluralisme syndical s'accompagnera d'une politique de réforme économique et sociale à la fois dynamique et résolue. Jusqu'à présent, les Polonais ont seulement prononcé des déclarations d'intention. Il convient donc de se féliciter d'autant plus de la possibilité qui est offerte au Conseil de débattre ces problèmes.

37. L'analyse effectuée par les Etats-Unis lui a fait forte impression par son impartialité et sa rigueur. Le Danemark peut en approuver sans réserve les grandes lignes. Il se limitera donc à présenter quelques observations essentielles sur la position du gouvernement danois. Les mesures courageuses que le gouvernement polonais a finalement prises en faveur de la réconciliation nationale méritent bien l'appui et l'encouragement des Alliés et la plupart d'entre eux se sont déjà prononcés dans ce sens. Du point de vue politique, le Danemark estime qu'il est maintenant nécessaire d'approfondir le dialogue avec la Pologne à tous les niveaux; en fait, le gouvernement danois a déjà engagé un tel dialogue avant même le début des travaux de la table ronde et il entend maintenant l'intensifier.

38. Du point de vue économique, le Danemark estime que rééchelonnement de la dette constitue la forme d'appui la plus efficace que l'on puisse offrir au stade actuel, et le gouvernement danois fera preuve de la plus grande souplesse possible dans les négociations bilatérales et multilatérales sur ce sujet. Cette approche présente, en outre, l'avantage de ne pas susciter de faux espoirs dans d'autres pays d'Europe de l'Est, étant donné que l'on reconnaît généralement que la dette de la Pologne présente des caractéristiques particulières. S'agissant des négociations avec le FMI, il précise que le Danemark partage le point de vue selon lequel il faudrait s'en tenir aux critères habituels. D'une manière générale, il estime que la Pologne devra faire preuve de sa volonté et de son aptitude à mettre en oeuvre les programmes économiques indispensables, avant que des négociations ne puissent s'engager sur un accord stand-by. Dans le

cas de la Pologne, le Danemark est toutefois disposé à se montrer souple en ce qui concerne le calendrier des négociations, en fonction des résultats du processus de réforme économique. A propos des négociations entre la Communauté européenne et la Pologne sur un accord de coopération commerciale et économique, le Danemark considère qu'un resserrement de la coopération économique entre la CEE et la Pologne pourrait donner une vigoureuse impulsion à l'indispensable processus de modernisation de l'industrie polonaise.

39. Pour ce qui concerne enfin le domaine des relations bilatérales, la Pologne a toujours occupé une place assez importante dans les échanges du Danemark avec les pays d'Europe de l'Est. Les milieux d'affaires danois possèdent donc une expérience considérable et manifestent un très grand intérêt qu'on ne manquera pas d'entretenir, au fur et à mesure de la mise en oeuvre du programme de réforme économique en Pologne. En conclusion, le Danemark estime que l'Ouest devrait désormais adopter une attitude positive et équilibrée qui, il faut l'espérer, permettra de consolider l'évolution encourageante qui se produit actuellement en Pologne.

40. Le REPRESENTANT du CANADA estime, lui aussi, que le moment est bien choisi pour examiner l'évolution de la situation en Pologne, et se joint, par conséquent, à ses collègues pour saluer la tenue de cette réunion élargie du Conseil, organisée à l'initiative des Etats-Unis. Il souligne ensuite que le Canada voit effectivement dans le C-M(88)69 une excellente base de réflexion sur la politique alliée vis-à-vis de la Pologne à la lumière de l'évolution récente de la situation dans ce pays. Ayant analysé le problème de la Pologne dans le document mentionné plus haut et émis des commentaires sur les réactions alliées possibles à une évolution dans ce pays, l'Alliance a maintenant vu se produire les changements en question, et s'en est réjouie. A présent, il reste donc aux Alliés à accorder leurs actes avec leurs paroles, ce qui ne sera certainement pas facile. L'accord conclu à la table ronde a modifié le paysage politique de la Pologne et devrait, sur la base du nouveau consensus national, conduire à une libéralisation et à une démocratisation importantes du système politique du pays. Bien entendu, ceci représente une rupture décisive par rapport à l'ordre issu de l'après-guerre. Il importe de souligner à la fois la conséquence de ce qui se passe en Pologne et la fragilité de ces changements, et il estime à cet égard, comme M. Hoeynck, qu'un lien existe entre le changement politique et le changement économique. Manifestement, les changements du type de ceux qui se produisent actuellement en Pologne cadrent avec le souci des Alliés d'obtenir une transformation pacifique et démocratique de l'Europe de l'Est. Par conséquent, tout en reconnaissant que la solution aux problèmes de la Pologne ne peut venir que des Polonais eux-mêmes, l'Ouest doit encourager et appuyer leurs efforts. Comme le Secrétaire d'Etat canadien aux affaires étrangères l'a fait observer dans sa déclaration sur les accords polonais, la réforme économique et la réforme politique en Pologne devront aller de pair. Toutefois, elles n'emprunteront pas toujours la même voie, et le problème central de la direction polonaise sera de déterminer comment gérer au mieux les tensions intrinsèques entre les exigences de stabilité politique et celles de la réforme économique.

41. Passant aux réformes économiques, il fait observer que la Pologne n'a toujours pas de plan bien précis - les dispositions économiques des accords ne donnent guère plus qu'une indication spéculative de l'orientation que le pays a l'intention de donner à son économie. On ne peut s'attendre à voir émerger un véritable programme économique que vers la fin de l'été, après qu'un gouvernement et un parlement plus représentatifs auront été élus. La propre position de Solidarité sur la réforme économique est pour le moins confuse et, à mesure qu'elle prend forme, on peut penser que cette position reflétera l'idée que le syndicat se fait de la marge de tolérance à attendre de ses membres et de la population. Le fait que Solidarité ait accepté la formule d'indexation à 80%, compte tenu de l'éventualité d'un taux d'inflation de 100% en 1989, montre un peu dans quelle mesure Solidarité estime que les sacrifices économiques sont acceptables. Sur le plan de l'équilibre entre les réformes économiques et politiques, et étant donné le genre d'ajustements structurels qui doivent être effectués - comme tous les Alliés le savent bien -, cet aspect particulier de l'accord revêt de l'importance, car il indique, au moins en ce qui concerne la direction de Solidarité, qu'on admet la nécessité d'une diminution du niveau de vie des Polonais. Le Canada s'inquiète à l'idée de plus en plus perceptible que Solidarité pourrait chercher à déplacer le fardeau de ces ajustements économiques vers les pays occidentaux. Alors même qu'on dit que M. Walesa prépare une bruyante campagne "de promotion" à l'Ouest et qu'il sollicitera l'appui du Pape à la demande d'aide massive formulée par la Pologne, les gouvernements occidentaux pourraient bien se trouver dans une position délicate, en ayant l'air de ne pas répondre aux appels d'une organisation qu'ils ont toujours hautement déclaré considérer comme la véritable voix du peuple polonais. Le programme qui sera finalement adopté par le gouvernement polonais devra être fondé sur une démarche économique saine et, comme d'autres viennent de le dire à cette tribune, l'aide occidentale devra favoriser une telle approche. Le Canada se joint à ceux qui estiment qu'il serait fructueux de ne pas limiter cette aide au simple domaine financier, mais d'y inclure d'autres domaines appropriés, tels que la formation des cadres de gestion et une aide pratique pour la constitution de nouveaux instruments financiers et de nouvelles entreprises dans le secteur privé. Les efforts déployés en ces matières devraient viser à éviter à l'avenir les cas d'emploi inefficace des ressources financières qui se sont produits dans le passé. Cela dit, les gouvernements occidentaux ne pourront pas éviter qu'une aide financière leur soit demandée; aussi le Canada croit-il fermement qu'il est bon de coordonner les points de vue et les approches des Alliés. Les Etats-Unis ont proposé un certain nombre d'importantes mesures unilatérales et multilatérales d'aide à la Pologne. En fait, le Canada a déjà réagi à cela lors de consultations qui ont eu lieu au début de l'année à Ottawa. Lors de cette rencontre, ses autorités ont indiqué avoir déjà remis à la Pologne un projet d'accord bilatéral d'assurance pour l'investissement étranger. Le Canada est prêt également à parachever avec le gouvernement polonais son accord bilatéral de rééchelonnement, dès que les représentants polonais seront eux-mêmes prêts à se réunir à ce sujet. Troisièmement, le Canada est favorable à ce que la dette polonaise soit de nouveau rééchelonnée, sous les auspices du Club de Paris, dès que des accords bilatéraux seront conclus et qu'un accord stand-by du FMI sera en place.

Quatrièmement, le Canada souhaiterait voir se développer le secteur privé en Pologne, et serait favorable à de nouveaux prêts de la Société financière internationale. En ce qui concerne un programme du FMI, le gouvernement canadien estime que le Conseil d'administration devrait envisager pour la Pologne un programme stand-by par tranches, à condition que le gouvernement polonais normalise ses relations avec les créanciers officiels, et sous réserve d'une évaluation par le FMI des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de réformes économiques. Il souligne que ce n'est là que le fruit d'une réflexion préliminaire et que d'autres conceptions seront élaborées à l'issue de la présente consultation, mais aussi de la visite prochaine à Ottawa du Ministre polonais des Affaires étrangères, ainsi qu'à la lumière des consultations qui auront lieu dans d'autres instances compétentes en matière d'économie. En conclusion, faisant écho à la suggestion de M. Simons, il estime que les Alliés devraient considérer la déclaration qui sera faite au Sommet prochain comme l'un des moyens directs de faire connaître l'approche des Alliés vis-à-vis de l'Europe de l'Est, et en particulier des récents événements survenus en Pologne.

42. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI souligne le fait important que, pour la première fois dans un pays communiste, on a donné à l'opposition un rôle institutionnel, et on lui a offert la possibilité d'influer sur les orientations. Ceux qui ont pris la parole avant lui ont déjà évoqué les questions qui découlent de cette évolution, à savoir la façon dont les réformes politiques seront mises en oeuvre, ce qui viendra ensuite et ce qui se passera dans le domaine économique. C'est aux polonais eux-mêmes que sont posées toutes ces questions; pour sa part, l'Ouest devra déterminer les défis qui viendront de la Pologne et de la réaction des Alliés. En ce qui concerne les problèmes auxquels les Polonais sont confrontés, le fait est que personne - et ceci englobe les Polonais eux-mêmes - ne sait vraiment comment fonctionnera le nouveau système; prenant un exemple, il fait observer que les vastes pouvoirs conférés au nouveau Président et précipitamment approuvés par Solidarité vers la fin de la table ronde, suscitent déjà une inquiétude considérable en Pologne. Il est clair que le Parti communiste tente de préserver son rôle directeur, ce qui pourrait annoncer des difficultés pour l'avenir. Comme l'ont déclaré déjà l'Italie et les Pays-Bas, le syndicat Solidarité lui-même se trouve devant un cruel dilemme : manifestement, les autorités attendent maintenant de lui qu'il tienne ses promesses en matière de rendement des travailleurs, qu'il désamorce le potentiel de grève et qu'il aide le gouvernement à faire appliquer les mesures économiques douloureuses. Plus Solidarité aidera de cette façon, et plus le mouvement risquera de perdre sa crédibilité auprès des travailleurs mêmes qu'il représente. Comme l'a déjà fait observer le Représentant permanent des Pays-Bas, tout indique que les éléments radicaux de Solidarité au niveau des usines critiquent Lech Walesa lui-même. En même temps, et comme l'a déjà souligné M. Hoeynck, les syndicats officiels de Pologne essayent manifestement de surenchérir sur Solidarité pour conquérir le soutien des travailleurs. Bref, l'avenir est plein d'incertitudes sur le plan politique.

43. Passant au secteur de l'économie, il fait observer que le principal problème, à l'issue de la table ronde, tient au fait que rien d'essentiel n'a

été décidé, peut être à une notable exception près, sur laquelle il reviendra dans un moment. Du côté économique, les accords se sont limités à des principes et des questions vagues. Comme M. Simons, le Royaume-Uni estime que l'Ouest a toujours pris pour acquis que les Polonais devraient d'abord résoudre leurs problèmes politiques afin de parvenir à un consensus sur lequel, ensuite, fonder leurs réformes économiques. Toutefois, le Royaume-Uni considère aujourd'hui qu'il serait essentiel pour les Polonais de s'entendre sur une politique économique qui puisse obtenir l'appui de la communauté internationale et des diverses institutions financières internationales - l'Ouest ne doit pas présumer que cette confiance puisse simplement être imposée par divers gouvernements désireux de rendre service aux Polonais. Comme l'ont déclaré les Etats-Unis, les Polonais ont toujours dit que le redressement de leur économie exigerait un soutien international, et ont bien marqué qu'un rééchelonnement de leur dette à long terme et le rétablissement des crédits à l'exportation consentis par l'Ouest seraient nécessaires. Fondamentalement, la réponse du Royaume-Uni à cette affirmation n'a pas été modifiée par les accords de la table ronde. Le Royaume-Uni a invariablement dit aux Polonais qu'ils devaient d'abord négocier puis commencer à mettre en oeuvre un accord avec le FMI avant que leurs propositions puissent être prises en considération. C'est la façon normale de procéder en matière de dette dans toutes les régions du monde et, comme l'ont déjà fait observer plusieurs orateurs, les ministères tiennent à s'assurer que les précédents qu'il convient de suivre sont effectivement observés. Un accord conclu avec le FMI selon les critères habituels garantira que les Polonais prennent les mesures appropriées pour remettre leur économie en équilibre et pour corriger leur déficit budgétaire et leur balance des paiements. Si un accord avec le FMI n'était pas conclu selon les critères habituels et s'il n'atteignait pas les objectifs qui viennent d'être exposés, les organismes prêteurs privés occidentaux n'y trouveraient pas le type d'assurance dont ils auraient besoin pour consentir de nouveaux prêts. Autrement dit, l'Ouest se trouve dans l'incertitude en ce qui concerne le FMI. Un programme peu énergique du FMI ne serait dans l'intérêt ni de la Pologne, ni de l'Occident. A l'inverse, un programme complet pourrait bien se révéler irréalisable. Revenant à l'unique exception évoquée par lui en ce qui concerne les accords de la table ronde, il observe que le seul accord substantiel auquel on soit parvenu porte sur l'indexation des salaires; tel est précisément le genre d'accord qu'il sera bien difficile, sinon impossible, de concilier avec le type de mesures correctives qu'exigera le FMI. L'Ouest devra donc faire preuve d'imagination et espérer que l'on pourra concevoir des mesures intermédiaires permettant d'établir graduellement entre le FMI et la Pologne une relation normale.

44. Le Royaume-Uni a régulièrement indiqué aux Polonais qu'ils devaient commencer à gérer leurs dettes passées comme le veut l'accord du Club de Paris de 1987. Dans le cas du gouvernement du Royaume-Uni, les prêts en question s'élèvent à plus de £ 1 milliard, dont rien n'a encore été remboursé, même si les Polonais assurent convenablement le service de leurs emprunts bancaires. Franchement, si l'on ne progresse pas quelque peu sur les deux questions, à savoir le programme FMI et le remboursement des emprunts publics, les créanciers continueront d'hésiter à rééchelonner encore des créances et à recommencer à

avaliser des dettes de la Pologne. Le Royaume-Uni considère qu'il ne serait pas approprié d'édulcorer la politique occidentale établie en matière de crédit et de dette, mais en même temps il reconnaît la nécessité de transmettre aux Polonais le signal qui convient. L'Ouest devra manifester clairement qu'il se réjouit de l'ère nouvelle et historique qui s'est ouverte en Pologne. De plus, comme l'a déclaré M. Simons, l'Ouest sait parfaitement que ses dirigeants politiques ont, dans le passé, dit bien des choses que les Polonais n'oublieront pas. Le Royaume-Uni estime donc que l'Ouest devra chercher à concevoir un éventail de mesures économiques qui s'accordent le plus possible les unes avec les autres. A ce stade, il tient à souligner combien il s'est réjoui que le présent débat soit organisé et que les Etats-Unis aient pris l'initiative de proposer cette réunion du Conseil à participation élargie. Il espère bien que d'autres débats semblables auront lieu à l'avenir. Il faudrait concevoir pour les Polonais un éventail de mesures économiques constituant une réponse graduée aux progrès politiques et économiques réalisés en Pologne. En fait, le Royaume-Uni met déjà au point, à l'intention de la Pologne, un programme de formation des cadres de gestion, et considère que l'on pourrait faire davantage dans le domaine de la formation et des bourses. Le Royaume-Uni voit également des possibilités dans le domaine commercial, et dans la promotion de l'investissement et des prêts par des organismes internationaux. Les autorités du Royaume-Uni examinent actuellement un certain nombre d'options et espèrent bien être en mesure de contribuer sensiblement à aider les Polonais, sans compromettre les perspectives d'une stratégie qui soit fondée sur une base solide pour le long terme. Comme il l'a déjà indiqué, il espère que le Conseil sera en mesure de tenir d'autres débats et de s'entretenir des orientations et des propositions susceptibles de contribuer à la réalisation de ces objectifs. Pour conclure, il déclare avoir soigneusement noté le dernier point des observations de M. Simons, qui concernait les références à ces types de problèmes dans la déclaration du Sommet. Assurément, le Conseil devra continuer à travailler sur cette question.

45. Le REPRESENTANT de l'ESPAGNE rappelle qu'encore tout récemment, le Conseil défendait la thèse selon laquelle l'Ouest ne devait pas particulariser la Pologne en lui imposant des conditions sévères, puisque ce pays, en dépit de ce qui s'y passait alors, conservait l'un des régimes les plus libéraux qu'on puisse trouver en Europe de l'Est. Bien entendu, la situation a maintenant changé, et l'Espagne se réjouit que les Etats-Unis aient pris l'initiative fort opportune de demander que la présente réunion à participation élargie du Conseil soit consacrée à l'examen des récents développements positifs survenus en Pologne. Il a entendu bien des exposés convaincants et nombre de suggestions importantes, que ses autorités examineront avec le plus grand soin.

46. En qualité de Représentant du pays qui assure actuellement la présidence de la CEE, il profite de cette occasion pour rappeler au Conseil que, le 6 avril, la CEE a diffusé une déclaration commune, dans laquelle elle saluait le résultat des accords conclus à la table ronde et exprimait l'espoir que les négociations conduites entre la Pologne et la CEE pourraient bientôt aboutir à un accord sur les échanges commerciaux et la coopération. Il cède ensuite la

parole à quelqu'un que le Conseil connaît déjà, M. Fuentes, qui dirige le Département de l'Europe de l'Est au Ministère espagnol des affaires étrangères, et qui a une grande expérience des affaires est-européennes.

47. M. FUENTES (Espagne) déclare d'abord partager les vues exprimées par M. Simons. La présente réunion du Conseil donne à l'Alliance une excellente occasion de réagir aux événements historiques qui se sont déroulés en Pologne. Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, les Polonais cherchaient à atteindre ce qu'ils semblent bien avoir obtenu aujourd'hui. Les derniers développements impliquent que l'Ouest devra prendre d'urgence une décision en ce qui concerne la Pologne et, à cet égard, il rappelle que, le 6 avril, le Ministre espagnol des affaires étrangères a fait une déclaration cadrant tout à fait avec la Déclaration commune de la CEE, diffusée le même jour. Bien entendu, de simples déclarations ne suffisent plus et, comme les Polonais eux-mêmes l'ont dit à maintes reprises, l'Ouest, après bien des déclarations et d'excellents conseils, devra à présent faire davantage. Il faut agir dans le domaine économique et aussi sur le plan politique, même si c'est sans aucun doute dans la sphère économique que la Pologne a le plus grand besoin de soutien. Les Polonais ont continuellement demandé ce soutien au cours des derniers mois, et très souvent adressé leurs requêtes à l'Espagne, puisque celle-ci assure actuellement la présidence de la CEE. Essentiellement, trois éléments étaient demandés : premièrement un soutien financier et technique; deuxièmement une ouverture sur le Club de Paris; et troisièmement un appui politique - par exemple sous forme de visites d'Etat à la Pologne ou de visites de Premiers Ministres ou de Ministres des affaires étrangères. Les propositions exposées par M. Simons se sont rapportées surtout aux deux premières demandes et ont été axées, en somme, sur l'aspect financier. En ce qui concerne les douze membres de la CEE, le Conseil est déjà bien au courant de ce qui est fait actuellement; la première série des négociations en vue d'un accord avec la Pologne a commencé, le 20 mars, et l'on espère que l'accord pourra être conclu avant la fin de juin 1989. Les Polonais espèrent que l'accord interviendra bientôt, encore qu'il soit impossible de dire, pour l'instant, si toutes leurs demandes seront acceptées.

48. Il dirige ensuite ses observations sur les trois mesures unilatérales précises mentionnées par les Etats-Unis. Parlant d'abord du secteur privé, il fait observer que cet aspect est compris dans les négociations entre la Communauté et la Pologne. Sur une base purement bilatérale, l'Espagne considère qu'une participation du secteur privé est tout à fait envisageable, et elle est prête à entamer des négociations sur ce point avec la Pologne. A l'évidence, on insistera sur les facilités que la Pologne pourra fournir aux hommes d'affaires espagnols qui se rendent dans ce pays. Passant à la question du Système généralisé de préférences des Etats-Unis, il ne prévoit aucun problème fondamental, mais fait observer que ce système, dans sa forme actuelle, vise principalement les pays en développement. Manifestement, la Pologne est non pas un pays en développement, mais plutôt un pays qui a été mal développé. Le Système devra donc peut-être intégrer cet élément avant de pouvoir être appliqué au cas de la Pologne. En ce qui concerne le Club de Paris, il déclare avoir été assez surpris par l'intervention de son collègue allemand; étant donné que

l'Allemagne détient un tiers de l'ensemble des créances sur la dette souscrite par la Pologne, il serait peut-être malséant pour d'autres pays de se montrer exagérément généreux, et particulièrement dans le cas de l'Espagne, à qui la Pologne ne doit que EU \$ 150-200 millions. Il faut que l'Ouest se montre prudent. Néanmoins, il a noté une tendance, parmi les seize pays présents, à manifester plus de générosité envers la Pologne sous les auspices du Club de Paris. Il admet également qu'un programme stand-by du FMI est nécessaire.

49. En conclusion, et compte tenu du consensus qui semble exister autour de la table, il invite instamment les Alliés à agir avec promptitude et détermination en ce qui concerne la Pologne. Il le faut si l'on veut que la dernière tentative de la Pologne en direction d'une société plus ouverte, notamment sur l'Occident, ne se solde pas par un nouvel échec.

50. Le REPRESENTANT de la FRANCE déclare que ses autorités partagent le sentiment de satisfaction qui a déjà été exprimé à l'égard des résultats des entretiens conduits en Pologne à la table ronde. Le gouvernement français a déjà fait part de ce sentiment aux Polonais, soit de façon bilatérale, soit dans le cadre de la Déclaration de la CEE, soit encore dans la déclaration commune du président Mitterrand et du chancelier Kohl. Il est clair que l'accord conclu à la table ronde constitue un événement historique pour la Pologne et cadre avec les vues occidentales sur la nécessité d'une solution fondée sur un accord entre Solidarité et les autorités polonaises. Bien entendu, l'accord conclu à la table ronde est un compromis - certes historique - mais qui, comme tous les compromis, ne résoud pas tous les problèmes. En outre, il représente un compromis conclu seulement après un travail long et ardu de toutes les parties, et un certain nombre de problèmes continuent à se poser. D'abord, des problèmes politiques - par exemple, quelle sera la réaction des durs du Parti et quelle sera celle des jeunes Polonais membres de Solidarité qui, pour la plupart, manifestent beaucoup d'impatience vis-à-vis de la réforme? Quelle sera la réaction de la population polonaise, si désillusionnée et découragée après toutes ces années de crise? Dans ce contexte, il sera intéressant d'observer le degré de participation aux élections de juin et de découvrir si l'accord conclu à la table ronde permettra à la Pologne de sortir de sa passivité. Viennent ensuite les problèmes économiques, qui sont considérables. Assurément, bien des choses dépendent de ce que feront les Polonais eux-mêmes, mais aussi de ce que les pays occidentaux sont prêts à faire et, à cet égard, il existe plusieurs façons de considérer la relation entre les facteurs politiques et économiques. Manifestement, la volonté occidentale d'aider les pays est-européens est conditionnée par l'évolution politique de ces derniers. Cependant, c'est une chose de fonder l'action occidentale sur l'évolution politique des pays en question, mais c'est tout autre chose d'établir une relation directe entre l'aide économique et la réalisation d'objectifs politiques ponctuels. Même en ce qui concerne le premier type de relation, il est souvent fort avantageux de lui conserver un caractère implicite plutôt qu'explicite. Une autre façon de considérer la relation entre les réformes politiques et économiques, c'est de la placer dans l'optique de ce qui se passe en Pologne même; et à cet égard, il reprend l'analyse faite par le Représentant de l'Allemagne et souligne que la

démocratisation politique et la réforme économique en Pologne sont inextricablement liées, et qu'elles tiendront ou tomberont ensemble. Par conséquent, si l'Ouest tient à voir progresser la démocratisation politique en Pologne, il devra aider au redressement économique. Sur ce point, et comme M. Fuentes vient de l'indiquer, l'Ouest ne peut plus se contenter de simples déclarations; les Alliés devront honorer leur discours passé et agir promptement. Bien entendu, le redressement économique de la Pologne ne dépend pas uniquement de l'Ouest, mais l'appui occidental est nécessaire pour un certain nombre d'éléments, notamment en ce qui concerne le problème majeur de la dette polonaise. A cet égard, il convient de distinguer entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale. En ce qui concerne la première, il déclare qu'en février 1989, la France a conclu avec la Pologne un accord pour la protection des investissements; une mission en Pologne d'un certain nombre d'industriels français est également envisagée pour le mois d'octobre. La France est en train de définir un programme de coopération avec la Pologne dans le domaine de la formation des cadres de gestion. Sur le plan politique, comme le Président l'a déclaré dans ses propos liminaires, le Ministre français des affaires étrangères se rendra en Pologne la semaine suivante. Cette visite est elle-même destinée à préparer un voyage prochain du Président Mitterrand.

51. Passant ensuite à l'aide multilatérale, il déclare que son gouvernement encouragera naturellement à la conclusion des négociations engagées entre la CEE et le gouvernement polonais pour un accord sur le commerce et la coopération. Comme l'ont indiqué déjà un certain nombre d'orateurs, avant que le Club de Paris puisse conclure un accord de rééchelonnement, il faudra que la Pologne souscrive à l'accord de décembre 1987, et qu'un programme stand-by soit décidé entre le FMI et la Pologne. Le 19 avril, la France va entamer avec la Pologne des négociations pour un accord bilatéral de consolidation. Pour ce qui a trait au FMI, la France espère qu'il sera bientôt possible de conclure un accord sur un programme d'aide conditionnelle. Une fois ces deux mesures prises, la question de l'octroi à la Pologne de nouveaux crédits garantis pourra être examinée. La France espère que la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales seront en mesure, après examen cas par cas, d'accepter d'accorder des prêts à la Pologne pour la réalisation de projets économiquement viables. En ce qui concerne la France, les éléments que M. Simons a exposés tout à l'heure sont soit déjà réalisés, soit sur le point de l'être.

52. Le REPRESENTANT de la BELGIQUE souhaite seulement ajouter quelques remarques, étant largement d'accord avec la plupart des interventions qui ont précédé. Faisant écho à ce qui a déjà été dit, il souligne que cette réunion se déroule à un moment particulièrement bien choisi. Comme le Président l'a indiqué dans ses observations liminaires, le Premier ministre de la Belgique et son Ministre des affaires étrangères se sont récemment rendus en Pologne, et ils en sont revenus avec la nette impression que des changements positifs étaient en train de s'y produire. Cette situation contraste avec ce qui se passe dans d'autres pays d'Europe de l'Est, où les changements, dans la plupart des cas, ont été presque imperceptibles. On peut situer exactement les changements positifs survenus en Pologne au point où les Polonais ont relégalisé Solidarité.

La Pologne est un cas unique en Europe de l'Est, surtout du fait que l'évolution qui s'y déroule a reçu l'appui de la grande majorité de la population polonaise. Il est très clair également que, sans soutien occidental, les réformes polonaises n'iront pas très loin. Par conséquent, les Polonais attendent que l'Ouest manifeste un certain soutien, mais leurs espérances ou leurs exigences vont très loin, au point peut-être de poser des problèmes, surtout si l'on considère, comme le Représentant du Royaume-Uni l'a fait observer, que d'importantes incertitudes politiques et économiques demeurent. Le gouvernement belge estime que l'Ouest doit réagir favorablement à ce qui se passe en Pologne; à cet égard, il souligne les liens étroits qui existent entre la Belgique et la Pologne depuis la libération de la Belgique à la fin de la Seconde guerre mondiale, où les forces polonaises ont joué un rôle décisif, et il évoque également les liens existant entre les syndicats des deux pays. Les Polonais ont d'abord demandé que l'Ouest les aide à résoudre le problème de leur dette, et la Belgique s'est engagée à négocier un accord bilatéral dans le cadre du Club de Paris. La Pologne a également demandé à la Belgique d'examiner favorablement la possibilité d'un accord de consolidation, bien qu'aux yeux du gouvernement belge, cette éventualité soit subordonnée à la conclusion satisfaisante d'un accord avec le FMI sur un programme stand-by. La Pologne a également présenté une demande de crédit commercial, mais il est bien évident que ce point devra être examiné de plus près par les ministères compétents. Par ailleurs, la Belgique a conclu avec la Pologne un accord de garantie des investissements. Les Ministres belges qui se sont rendus en Pologne ont été frappés de constater que les Polonais souhaitent vivement s'engager dans toutes les voies possibles de coopération européenne et internationale, et qu'ils ont manifesté un grand intérêt à l'égard des négociations en cours avec la CEE. La Pologne a également souligné son désir de resserrer ses liens avec le Conseil de l'Europe et avec le Parlement européen. Il semble que la Pologne souhaite aller vers plus de coopération avec l'Europe, en s'ancrant ainsi plus solidement vis-à-vis de l'Ouest.

53. Faisant allusion à la liste des mesures énumérées par M. Simons, il tient à profiter de cette occasion pour confirmer que le gouvernement belge envisage favorablement ces mesures, même s'il est évident que les ministères compétents devront en approfondir l'examen. Manifestement, les Polonais ont besoin d'une aide occidentale, qui doit leur être fournie efficacement et de manière coordonnée. L'Ouest doit admettre que la Pologne représente un cas particulier en Europe de l'Est, étant donné que, dans ce pays, le système communiste ne connaît pas la même faveur qu'ailleurs, et que la Pologne préfère ne pas se tourner vers l'Union soviétique pour obtenir de l'aide. Il estime que le présent débat a été utile et opportun, et déclare en conclusion que tout doit être mis en oeuvre pour aider la Pologne et faire en sorte que cet appui soit aussi diversifié que possible.

54. Le REPRESENTANT de la GRECE tient d'abord, à son tour, à remercier la Délégation des Etats-Unis, et en particulier M. Simons, d'avoir pris l'initiative de demander cet opportun débat du Conseil. La Grèce apprécie particulièrement l'occasion qui est ainsi donnée de procéder dès maintenant à

une consultation sur les attitudes occidentales à l'égard d'un important pays du Pacte de Varsovie, qui a traversé un long et douloureux processus. Les précédents orateurs ayant abordé bon nombre des points qu'il souhaitait soulever, son intention est de formuler seulement quelques observations très générales.

55. Dans un environnement est-européen en plein changement, l'évolution que connaît actuellement la Pologne a effectivement une grande signification. D'un côté, les aspirations du peuple polonais ont désormais été exprimées en termes politiques concrets dans les stipulations de l'accord conclu à la table ronde, ce qui devrait entraîner d'importants progrès vers la démocratisation et la libéralisation du régime. D'un autre côté, des chefs de file polonais modérés et responsables ont reconnu l'étroitesse réelle de leur marge de manoeuvre. Le résultat, salué sans réserve, est à plat sur la table. Le présent débat fait écho aux conceptions que les autorités helléniques ont toujours préconisées en ce qui concerne la Pologne, et dont la pertinence a été attestée par le récent cours des événements. Bien entendu, la population polonaise tout entière devra prendre part à ce processus; ce sera une condition déterminante pour le succès du récent accord, et il faudra également que les principaux interlocuteurs de la table ronde continuent à adopter un esprit de modération et de rénovation.

56. La situation semble évoluer aussi dans les autres nations de l'Europe de l'Est - témoins les récents événements survenus dans les Etats baltes, en Hongrie et même en Tchécoslovaquie, sans parler de la Yougoslavie. Dans ces Etats, c'est la nature même des régimes établis à l'issue de la Seconde guerre mondiale qui est véritablement en question. Toutefois, en insistant exagérément sur la nécessité d'un vaste et profond changement politique et social, l'Ouest pourrait compromettre les perspectives qui s'offrent aux peuples d'Europe de l'Est. Il serait plus que souhaitable de se montrer prudent sur ce que l'on attend et ce que l'on exige. Ainsi, pour stimuler le moral des populations de ces pays et encourager au changement, l'Ouest doit envisager une approche constructive caractérisée par une politique économique souple et bien structurée, assortie de contacts politiques, culturels, parlementaires et autres, non seulement entre Etats, mais aussi entre les citoyens et entre des organisations non gouvernementales indépendantes. Dans un cadre aussi nouveau et global, les populations de l'Europe de l'Est auront un éclairage encore meilleur pour juger des valeurs et des modes de vie de l'Occident. Ainsi, lorsqu'il cherche à lever les barrières qui divisent l'Europe, l'Ouest ne doit pas se limiter à promouvoir encore les relations avec la Pologne, il doit aussi regarder vers les autres pays est-européens dans le contexte d'un dialogue sérieux et d'une coopération constructive.

57. Le REPRESENTANT du LUXEMBOURG déclare que ses autorités partagent tout à fait les avis qui ont été exprimés déjà autour de la table, et qu'elles souscrivent à l'appel lancé en faveur d'une aide active aux Polonais, après l'accord que ceux-ci ont conclu à la table ronde. L'Ouest ne peut certainement pas se permettre de tarder à réagir aux demandes d'aide adressées par la Pologne, même si bien des questions se posent sur le cours des événements futurs

dans ce pays. A propos de l'économie polonaise, il fait observer qu'un des nombreux fardeaux des Polonais tient au fait que la production d'un certain nombre d'industries - les constructions navales par exemple - est exclusivement réservée au marché soviétique, et qu'elle est payée à des cours extrêmement défavorables pour les Polonais. Il se demande s'il ne serait pas possible de faire valoir aux Soviétiques qu'une telle situation, désormais, n'est plus conforme à leurs intérêts à long terme.

58. Parlant ensuite du secteur privé, il indique que l'adoption par le Congrès des Etats-Unis d'un nouveau texte de loi en vertu duquel la Pologne pourrait avoir accès au Système généralisé de préférences et à l'OPIC pourrait avoir un énorme impact et encourager d'autres pays et d'autres institutions financières à apporter de l'aide à la Pologne. M. Simons serait-il en mesure de donner une idée des délais dans lesquels les Etats-Unis pourraient adopter les textes en question?

59. Le PRESIDENT constate que l'exposé de M. Simons a suscité de très nombreuses questions et interventions, et invite celui-ci à s'exprimer sur les points soulevés au cours du débat.

60. M. SIMONS déclare d'abord avoir beaucoup apprécié la richesse du débat, ainsi que la grande part de concordance qui est apparue entre les conceptions des Alliés. Cet entretien aidera sans aucun doute beaucoup le gouvernement des Etats-Unis dans ses délibérations. La réunion est venue à point, puisque, comme l'ont fait observer de nombreux orateurs, ces délibérations sont maintenant très urgentes.

61. Répondant à la question posée par le Représentant permanent du Luxembourg à propos du GSP et de l'OPIC, il déclare que les nouveaux textes de loi pourront probablement être introduits, mais qu'un certain nombre d'incertitudes demeurent, en raison surtout d'une opposition que suscitent les deux systèmes, et qui n'a absolument rien à voir avec la Pologne. Revenant sur un point soulevé par M. Fuentes, il souligne qu'aux termes du GSP, la Pologne peut légalement être considérée comme un pays en développement. Toutefois, l'ensemble du Système des préférences généralisées est impopulaire, principalement du fait de difficultés qui concernent la définition d'un pays en développement. Le GSP, comme l'OPIC, exigent une certification concernant les droits des travailleurs, à quoi les fédérations syndicales des Etats-Unis portent, bien entendu, un intérêt considérable. Sur la base de sondages d'opinion préliminaires, il apparaît qu'une législation en faveur de la Pologne pourrait être acceptable; néanmoins, la position définitive de l'AFLCIO, la principale fédération syndicale des Etats-Unis, n'a pas encore été déterminée. Quoi qu'il en soit, il existe au Congrès des Etats-Unis, comme d'ailleurs dans l'opinion publique américaine et ici même, à cette table, le sentiment que les événements de la Pologne représentent un grand pas en avant pour ce pays et méritent une réaction substantielle de l'Occident et, à tout le moins, un certain effort pour triompher d'objections qui, autrement, pourraient prévaloir.

62. Passant ensuite à un certain nombre de commentaires plus philosophiques sur la situation devant laquelle l'Ouest se trouve placée, il indique que l'un des rares avis qu'il n'ait pas partagés est celui que M. Amari a exprimé en disant que les développements survenus en Pologne font partie d'un processus irréversible. Les Etats-Unis considèrent, comme d'ailleurs vis-à-vis de l'Union soviétique, qu'un grand nombre des changements positifs qui se produisent actuellement sont réversibles, même si le prix politique à payer dans ce cas augmente évidemment chaque jour. L'Ouest doit employer les moyens limités dont il dispose pour favoriser d'autres progrès dans ce sens, et ne doit pas considérer qu'il existe de limite naturelle aux changements. Pour une fois, l'Est et l'Ouest semblent être d'accords pour estimer que le statu quo stalinien en Europe de l'Est est intrinsèquement instable, et que la situation qui a prévalu en Europe de l'Est dans les années 60 et 70 est une cause d'instabilité plutôt qu'une garantie de stabilité. Toutefois, l'objectif occidental n'est pas, en soi, de recréer un autre type de stabilité; les Alliés n'ont pas intérêt à encourager l'instabilité, mais estiment nécessaire que le processus de changement ne soit pas limitatif et qu'il soit déterminé par les vœux des populations elles-mêmes. De son côté, l'Union soviétique aspire probablement à un changement qui soit de nature à créer une nouvelle situation de stabilité dans laquelle ses intérêts vitaux puissent être préservés.

63. L'une des principales choses qui l'ont frappé dans ce débat, c'est de voir à quel point, autour de la table, on s'accorde à estimer que l'Ouest se trouve en face d'un véritable processus d'évolution politique en Pologne. Bien entendu, chacun admet les réalités de ce processus, les réelles difficultés politiques et économiques auxquelles la Pologne est toujours confrontée, ainsi que les divergences de vues sur les moyens de résoudre les problèmes en question. Sans aucun doute, l'Ouest devra faire face à des glissements et à des changements considérables à mesure que se déroule ce processus, mais les Alliés ne doivent pas trop s'inquiéter de ces incertitudes au moment de formuler leurs propres positions; trop souvent, les incertitudes peuvent être prétexte à l'inaction, alors qu'elles sont tout à fait naturelles pour un processus qui, dans l'ensemble, semble aller dans la bonne direction. Après la conclusion de l'accord signé à la table ronde, il s'attend à une radicalisation du processus politique en Pologne, les deux parties aux accords perdant le soutien de certains de leurs adeptes - plusieurs orateurs ont déjà parlé tout à l'heure de l'impatience des jeunes travailleurs du côté de Solidarité, et il y a aussi la question des irréductibles au sein du Parti communiste. Il y aura probablement une vague de soutien en direction des radicaux, notamment vers les syndicats officiels, qui essaieront de surenchérir sur Solidarité avec un programme de défense des travailleurs; de fait, les syndicats officiels demandent actuellement une indexation à 100%. Mais de tels événements font naturellement partie du processus et il ne faut pas y voir le type d'instabilité que l'Ouest se doit de ne pas encourager. D'ailleurs, ce qui a été accompli dans les accords de la table ronde peut être considéré comme un facteur de consolidation des points de vue. Bien sûr, l'Ouest devra attendre les résultats des élections de juin, mais il faut observer à cet égard qu'en Occident, les systèmes électoraux constituent un élément de stabilité, et qu'un effet du même genre pourrait être observé en Pologne. Il ne souhaite pas susciter d'optimisme exagéré quant aux perspectives de la Pologne, mais l'accord conclu à la table ronde et les

processus ainsi mis en branle représentent non seulement un progrès sur le passé, mais aussi un pas en avant vers la garantie, pour la Pologne, d'un processus d'évolution politique et économique qui s'apparente davantage à la situation existant à l'Ouest. Il a lui-même indiqué à un certain nombre de Polonais que Solidarité et le gouvernement du pays semblent s'orienter vers un genre de coalition politique auquel l'Ouest est beaucoup plus habitué. Dans les pays où existe un système bipartisan, les Etats-Unis par exemple, les deux partis ne sont rien que d'autre que de gigantesques coalitions d'éléments et de sphères d'intérêt disparates. Si la société polonaise évolue dans cette direction, cela ne peut être que de bon augure pour l'Ouest. Il termine en remerciant les Représentants pour ce qui a constitué un débat des plus enrichissants sur les récents développements survenus en Pologne.

64. Passant à la Roumanie, il déclare avoir souhaité profiter de l'occasion fournie par la présente réunion du Conseil pour formuler quelques brèves observations sur la situation actuelle en Roumanie, qui semble inquiéter de plus en plus l'Occident. Par rapport à la Pologne, la Roumanie se situe à l'autre extrémité de l'éventail des pays de l'Europe de l'Est; tandis que la Pologne fait l'expérience de la réforme et cherche à s'ouvrir sur le monde, la Roumanie connaît toujours un stalinisme intérieur qui n'a pas évolué, ce qui lui vaut d'être extrêmement isolée du reste du monde. Le tarissement du système stalinien semble être un problème commun aux deux pays; la différence réside dans leur réaction, qui illustre la diversification croissante des voies suivies par les pays de l'Europe de l'Est, poussés à évoluer du fait de ce tarissement du système. L'Ouest doit sans aucun doute manifester clairement quelle extrémité de l'éventail et quelle expérience ont sa préférence et son soutien, mais les Alliés doivent aussi souligner que ce n'est pas à cela qu'ils font référence quand ils parlent de différenciation. La politique de l'Ouest ne doit pas avoir pour objectif d'isoler encore davantage le peuple roumain du monde extérieur, et il ne faut pas que les Alliés acceptent la thèse selon laquelle les Roumains, en somme, méritent d'avoir M. Ceausescu. Les efforts occidentaux doivent plutôt tendre à ramener les Roumains dans la famille des nations, ou du moins à leur laisser la possibilité de s'en rapprocher à l'avenir, sur la base d'un retour vers l'Europe et vers le type de valeurs et d'encouragement à la liberté que l'Ouest a constamment prôné dans le passé. Certes, ceci est plus facile à dire qu'à faire, étant donné la forte dictature qui pèse sur la Roumanie, et que l'on a appelé "le socialisme en une famille".

65. Comme chaque pays représenté autour de cette table, les Etats-Unis ont avec la Roumanie des relations qui se dégradent. Cette ancienne et large relation remonte à plus de 20 ans et couvre toute une gamme de questions. Les droits de l'homme y occupent une place importante depuis plus de 15 ans; alors que lui-même était ministre-conseiller à Bucarest, au milieu des années 70, les Etats-Unis ont intégré à leur politique vis-à-vis de la Roumanie certaines préoccupations concernant le traitement infligé à la minorité hongroise. Il s'agissait d'une relative rupture avec la politique traditionnelle, qui était principalement axée sur les considérations stratégiques. Au moins depuis cette époque, la question des droits de l'homme a fait partie intégrante des relations

américano-roumaines et il continuera d'en être ainsi. Les relations se sont dégradées dans tous les domaines; en grande partie du fait de l'insistance manifestée par les Etats-Unis sur les questions de droits de l'homme, M. Ceausescu, en février 1988, a lui-même renoncé à bénéficier de la clause tarifaire de la nation la plus favorisée. De leur côté, les Etats-Unis ont différé la tenue d'une nouvelle réunion de la commission économique mixte et reporté également la date d'un tour d'horizon prévu à l'échelon de l'assistant du Secrétaire adjoint, en raison des brimades infligées par le gouvernement roumain aux signataires d'une lettre dénonçant le régime. Toutefois, les Etats-Unis manifestent avec énergie que c'est M. Ceausescu qui doit être tenu responsable de cette dégradation; c'est là une clarification politique qu'il importe de faire, et les pays occidentaux doivent bien indiquer que l'isolement des Roumains résulte de la politique conduite par M. Ceausescu et non de leurs propres désirs ou intentions. La direction roumaine ne cesse actuellement de dire qu'elle souhaite améliorer les relations bilatérales, mais elle suggère en fait des visites de haut niveau qui serviront tout simplement à mettre les dirigeants en valeur. Les Etats-Unis considèrent qu'une reprise des visites et des contacts de haut niveau devra se faire en repartant de zéro, après qu'auront été réalisés des progrès concrets sur des sujets de préoccupation précis, en commençant par les droits de l'homme. Jusqu'à présent, la direction roumaine ne s'est pas montrée disposée à même commencer à apporter des améliorations. Naturellement, les Etats-Unis n'ont pas du tout l'intention d'établir une liste des améliorations que les Roumains devraient apporter en vue du rétablissement de relations normales; à ce stade, les changements requis seraient si vastes et si profonds qu'il serait illusoire et impossible d'en attendre la réalisation. Entre-temps, il n'est cependant pas inutile de souligner qu'en Roumanie, les dissidents ont trouvé un nouveau courage et une nouvelle cohésion, tout comme ils l'ont fait en Tchécoslovaquie et en Bulgarie, et c'est une chose qui ne s'était encore jamais produite dans les circonstances existant depuis la Guerre. Bien sûr, en Roumanie, ce mouvement n'a toujours pas de liens avec les travailleurs, le phénomène de dissidence restant limité à l'élite, mais le mouvement compte aujourd'hui de vieux membres du parti, dont les antécédents valent ceux de M. Ceausescu lui-même. Cette évolution mérite d'être observée et encouragée, et les Etats-Unis jugent important, dans cette optique, de maintenir des contacts officiels au-dessous du niveau de Secrétaire adjoint, afin de pouvoir faire clairement part aux Roumains de leurs préoccupations, de conserver un certain moyen de pression sur le comportement de la Roumanie dans les domaines qui intéressent les Etats-Unis et, à plus long terme, de garder la porte ouverte sur un avenir où la Roumanie pourra réintégrer la famille des nations. Les Alliés doivent également maintenir cette pression sur le plan international, et il faut observer à cet égard qu'une déclaration de la Commission économique pour l'Europe est actuellement à l'étude. Toutefois, une action conjuguée n'est pas le seul élément nécessaire. Tout spécialement dans le cas de la Roumanie, l'Ouest doit être conscient de l'importance des pays européens neutres et non alignés. Il convient également d'attacher un grand prix aux protestations et aux pressions bilatérales et individuelles vis-à-vis de la Roumanie, en partie pour que les Roumains ne puissent pas dire qu'ils font l'objet de pressions concertées de l'Occident ou de l'OTAN. Pour terminer, il

indique que seront les bienvenus tous les commentaires où éléments d'information que les pays représentés autour de la table pourraient apporter à la présente réunion, ou peut-être dans le cadre du Comité politique.

66. M. HOEYNCK indique que chacun ici mesure les difficultés de la situation qui prévaut actuellement en Roumanie et que, dans un certain nombre de cas, des ambassadeurs ont été rappelés dans d'autres capitales pour rendre compte de la situation. Dans ce contexte, il déclare que l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en Roumanie retournera le lendemain à Bucarest. M. Simons a indiqué qu'il ne souhaitait pas établir de liste de ce qui contribuerait à la reprise de relations normales entre la Roumanie et l'Occident; il partage cet avis, mais estime néanmoins que certains aspects sont importants et pourraient être considérés comme des conditions préalables au rétablissement de contacts avec la Roumanie à l'échelon sous-ministériel. Dans ce contexte, il mentionnera les points suivants : D'abord, il est de la plus haute importance pour l'Ouest de faire tout ce qui est possible pour protéger les dissidents roumains, qui se trouvent en très grand danger. Les six signataires de la lettre ouverte à M. Ceausescu sont maintenant presque tous retenus dans des conditions d'isolement. L'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en Roumanie tente de rencontrer M. Manescu, et les ambassadeurs d'autres pays alliés agissent de la même façon. Deuxièmement, le fait que la Roumanie se dissocie des éléments fondamentaux du document de clôture de Vienne est inacceptable, et l'Ouest pourrait peut-être faire de l'acceptation de ces éléments par la Roumanie une condition de la reprise de contacts à l'échelon sous-ministériel. Ces deux cas ne sont cités qu'à titre d'exemple de ce que l'Ouest pourrait demander à la Roumanie; il est certain que les Roumains pourraient agir en ce sens dans la situation actuelle.

67. M. SIMONS souscrit aux observations de M. Hoeynck, mais déclare avoir tout à l'heure voulu, en fait, souligner que, dans les déclarations communes ou mêmes bilatérales avec les pays tels que la Roumanie, il importe de ne pas aborder seulement un ou deux éléments. L'Ouest doit aborder tout un éventail de préoccupations, et transmettre son message politique en conséquence. D'autre part, en ce qui concerne le processus de la CSCE, il importe que les Alliés parlent non seulement de la Roumanie, mais aussi des autres pays socialistes dont le bilan, au chapitre des droits de l'homme, n'est pas bon ou à tendance à s'aggraver, ce qui est le cas, par exemple, de la Tchécoslovaquie et de la Bulgarie.

68. Le PRESIDENT tient à remercier une fois de plus M. Simons de ses explications tout à fait instructives; la richesse des réponses indique bien combien cette réunion a été utile et opportune. Assurément, l'évolution de la situation en Europe de l'Est, et notamment en Pologne, figurera de nouveau à l'ordre du jour d'autres réunions du Conseil.

69. Le CONSEIL :

- (1) prend note avec gratitude de l'information communiquée par M. Simons, assistant du Secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis pour les questions européennes et canadiennes, sur les récents événements intervenus en Pologne, sur le défi qu'ils posent à l'Ouest et sur les réponses que les Alliés pourraient y apporter sur le plan bilatéral ou multilatéral;
- (2) prend note des points de vue exprimés au cours du débat et décide de continuer à suivre les progrès de la réforme politique et économique en Pologne;
- (3) prend note des informations complémentaires que M. Simons fournit sur la situation en Roumanie.

N A T O D I F F U S I O N R E S T R E I N T E

II. EXPOSE AU CONSEIL DE M. BAKER, SECRETAIRE D'ETAT AMERICAIN

70. Le PRESIDENT déclare que les Représentants permanents auront tous pris connaissance de la lettre dans laquelle le Représentant permanent par intérim des Etats-Unis, le 11 avril, informait le Conseil que M. Baker aimerait venir lui présenter un exposé à Bruxelles, immédiatement après les entretiens ministériels de Moscou. M. Baker pourra le faire dans la matinée du 12 mai, à une heure qui n'a pas encore été fixée. Il est convaincu que les Représentants permanents se féliciteront de ces consultations et espère que la date conviendra à tous. Il serait reconnaissant aux Délégations de bien vouloir, dans les meilleurs délais, indiquer au Secrétariat international quels ministres des affaires étrangères ont l'intention d'assister à la réunion.

71. Le REPRESENTANT des ETATS-UNIS indique que sa Délégation diffusera les détails de la visite de M. Baker dès qu'elle disposera de ces précisions.

72. Le CONSEIL :

- (1) note que M. Baker, Secrétaire d'Etat américain, présentera un exposé au Conseil dans la matinée du 12 mai 1989 sur les résultats de ses entretiens avec son homologue soviétique à Moscou;
- (2) invite les Délégations à faire savoir au Secrétariat international, dans les meilleurs délais, si le Ministre des affaires étrangères de leur pays se propose d'assister à cette réunion.

OTAN
1110 Bruxelles